



COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)

Secrétariat Exécutif

**OPERATIONNALISATION
DU PLAN DE CONVERGENCE
DE LA COMIFAC**

PLAN D'OPERATIONS 2009-2011

**Fiches opérationnelles
sous-régionales**

Document de travail

Introduction

Le Plan de Convergence (PC) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a pour objet de définir les axes prioritaires d'intervention en matière de gestion forestière et de conservation à l'échelle des dix pays membres (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, et Tchad) avec des actions sous-régionales, des actions transfrontalières et des actions nationales.

La première version de ce Plan a vu le jour en octobre 2000 et a été approuvée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en décembre de la même année à Yaoundé.

Pour faciliter sa mise en œuvre, notamment en permettant une lecture plus opérationnelle des actions proposées tant au plan régional qu'au niveau de chaque Etat membre, un premier plan d'opérationnalisation pour la période 2002-2005 a été préparé à Brazzaville en septembre 2001.

En juillet 2003, un bilan intermédiaire a été réalisé avec l'ensemble des points focaux de la COMIFAC qui a conduit à certains ajustements (en 2004) sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Un bilan général a ensuite été réalisé au second semestre 2005 en associant les points focaux et les acteurs nationaux à l'occasion de la préparation des fiches nationales pour la définition du plan d'opérationnalisation 2006-2008.

Lors du Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville, le plan de convergence a été renforcé dans son rôle de cadre global d'organisation des actions de gestion forestière et de conservation de l'espace COMIFAC. Ce Plan de Convergence est la traduction concrète de la volonté des Etats signataires d'atteindre des objectifs communs selon les dix axes stratégiques.

Les Chefs d'Etat ont en effet, à cette occasion, renouvelé leur attachement à la promotion d'une gestion forestière concertée, à la fois dans leurs pays respectifs et au niveau plus global du massif forestier du Bassin du Congo qui constitue un patrimoine commun.

A travers cette forte impulsion au processus de concertation, les Etats se sont formellement engagés à mettre en œuvre le Plan de Convergence, tant par le biais d'actions sous-régionales qu'au travers des composantes nationales.

Le Plan de Convergence est de ce fait reconnu par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux comme le document de référence pour orienter leurs actions, leurs financements, ou leurs activités en général. La cohérence des interventions des différents partenaires du secteur forêt-environnement doit s'en trouver renforcer à l'échelle de la sous-région.

Le plan d'opérations 2006-2008 a fait l'objet d'une évaluation de sa mise en œuvre en fin 2008. Ce processus d'évaluation a été suivi par la planification de la seconde phase triennale 2009-2011. C'est donc pour poursuivre dans le même esprit de cohérence tout en permettant aux partenaires de se positionner dans ce cadre de coopération que le Secrétaire Exécutif met à leur disposition ce plan d'opérations sous-régionales 2009-2011 qui fait suite au POPC 2006-2008.

Ce document de travail regroupe l'ensemble des fiches opérationnelles, lesquelles définissent pour chaque stratégie et ses composantes les activités qui doivent être conduites au niveau sous-régional.

La cohérence des activités sous-régionales ne se conçoit que dans la perspective où elles sont elles mêmes en cohérence avec celles conduites au niveau des Etats membres. Les différents pays auront donc à conduire leur propre processus de planification nationale, lequel sera mené en tenant compte de leurs propres réalités.

Abréviations et acronymes

AFLEG	Application des Réglementations Forestières et Gouvernance en Afrique
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADIE	Agence Intergouvernementale pour le Développement de l'Information Environnementale
AP	Aires protégées
APA	Accès et Partage des Avantages issus de l'Exploitation des Ressources Génétiques
APV	Accords de Partenariat Volontaire
APT	Aires protégées Transfrontalières
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
AWF	African Wildlife Foundation
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CARPE/USAID	Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement
CAWHFI	Initiative pour le Patrimoine Mondial forestier d'Afrique Centrale
CED	Centre Pour l'Environnement et le Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CODELT	Conseil pour la Défense Environnementale par la Légalité et la traçabilité
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTB	Coopération Technique belge
DACEFI	Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale
DFGFI	Dian Dosey Gorilla Fund International
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
EDF	Etats des Forêts du Bassin du Congo
EIE	Etudes d'Impacts Environnementaux
FAO	Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFI	Fauna and Flora International
FLEG	Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à Effet de Serre
GFW	Global Forest Watch
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GLIN	Global Legal Information Network
GTBAC	Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
GWP	Global Water Partnership
IFIA	Interafrican Forest Industries Association
IRScNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
LMD	Licence Master Doctorat
MAB	Man And Biosphère
MDP	Mécanisme de Développement Propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NESDA CA	Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique Centrale
NTIC	Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication
OAB	Organisation Africaine du Bois

OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique
OFAC	Observatoire des Forêt d'Afrique Centrale
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Organisation du Millenium pour le Développement
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
PACEBCo	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo
PAE	Plan d'Action Environnementale
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAN LCD	Plans d'action nationaux de lutte contre la désertification
PASR LCD AC	Programme d'Action Sous-régional de Lutte Contre la Désertification en Afrique Centrale
PC	Plan de Convergence
PCI	Principes, Critères, Indicateurs
PEFAC	Portail Environnement et Forêt en Afrique Centrale
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFABO	Produits Forestiers Autres que le Bois d'Oeuvre
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAF	Programme national d'Action Forestier
PNFoCo	Programme National Forêts et Conservation de la Nature
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPC	Plan d'Opérations du Plan de Convergence
PSFE	Programme sectoriel Forêts et Environnement
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
RAPAC	Réseau des Aires protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions issues de la Dégradation et la Déforestation
REFADD	Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers et Humides D'Afrique Centrale
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
RFC	Réseau de Foresterie communautaire
RIDDAC	Réseau d'information pour le développement durable en Afrique centrale
RIFFEAC	Réseau des institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique
SIGIF	Système Informatique de Gestion des Informations Forestières
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SZF	Société Zoologique de Frankfort
TNS	Tri-National de la Sangha
TRAFFIC	Wildlife Trade monitoring network
TRIDOM	Tri-national Dja Odzala Minkebe
UE	Union Européenne
UICN-PACO	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature - Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale
UNESCO / WHC	United Nations Educational and Science Organisation World Heritage Centre
USFS	United States Forest Services
WCS	Wildlife Conservation Society
WRI	World Research Institute
WWF	World Wild Fund for Nature
ZSL	Société Zoologique de Londres

SOMMAIRE

Introduction.....	2
Abréviations et acronymes	3
SOMMAIRE	5
Chapitre 1	7
Chapitre 2.....	22
Chapitre 3.....	28
Chapitre 4.....	38
Chapitre 5.....	51
Chapitre 6.....	72
Chapitre 7	78
Chapitre 8.....	91
Chapitre 9.....	98
Chapitre 10.....	108

AXE STRATEGIQUE 1 / CHAPITRE 1

Harmonisation des politiques forestières et fiscales

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 1

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	Disposer d'un cadre politique et fiscal cohérent assurant une gestion durable des forêts dans la sous région	<ul style="list-style-type: none"> Les pays d'Afrique centrale disposent des conditions-cadres d'intervention en milieu forestier similaires, incitatifs, qui garantissent une gestion durable des ressources forestières 	La prise en compte des priorités nationales et des propositions du FNUF concernant les programmes forestiers nationaux
	Composantes	Objectifs	Indicateurs de résultat pour 2011	Hypothèse
1.1	Conventions internationales	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'image des pays d'Afrique Centrale en matière de gestion et de conservation des ressources forestières Bénéficier des avantages liés aux conventions internationales, notamment concernant les aspects sociaux¹ ; 	<ul style="list-style-type: none"> 95% des Conventions sont signées et ratifiées par tous les pays de la COMIFAC ; Les rapports périodiques de mise en œuvre des conventions internationales sont systématiquement publiés ; 95% des pays de la COMIFAC sont éligibles aux mécanismes financiers globaux. 	vision commune matérialisée / réellement affichée à l'échelle sous-régionale
1.2	Mise en cohérence des politiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la pertinence et la capacité de mise en œuvre concertée des politiques de gestion durable des ressources forestières dans la sous région 	<ul style="list-style-type: none"> Les directives sous-régionales / les accords d'intervention en milieu forestier sont disponibles et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des leçons apprises au niveau du suivi-évaluation des modèles d'intervention en milieu forestier vision commune réellement affichée à l'échelle sous-régionale
1.3	Harmonisation des fiscalités	<ul style="list-style-type: none"> Constituer des conditions économiques et fiscales satisfaisantes pour sécuriser le fonctionnement des entreprises et leur assurer des perspectives de croissance dans un contexte favorable à leur expansion durable ; Eviter les distorsions fiscales dans la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> Un document cadre qui récapitule les fiscalités « harmonisables » ; Pourcentage du PIB des activités forestières estimé et connu pour tous les pays membres de la COMIFAC Recettes fiscales forestières connues et publiées dans tous les pays de la COMIFAC. 	Evolution du cadre réglementaire en impliquant tous les acteurs, notamment le secteur privé

¹ Les lois nationales à l'intérieur des Etats membres remplissent les standards développés au sein de la CBD relatifs à une exploitation forestière socialement acceptable concernant a) la protection des droits traditionnels sur les terres et leur utilisation; b) le principe que chaque restriction dans cette utilisation ne peut être conclue qu'avec le consentement des concernés et que tous les coûts sociaux qui en résultent doivent être entièrement compensés en respectant les prix actuels du marché ; c) que la dignité, les droits de la personne, les systèmes économiques ainsi que les cultures des populations autochtones soient entièrement respectés et que celles-ci soient particulièrement soutenues (CBD § 8j & § 10c & Akwé: Kon)."

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Signer et ratifier les conventions internationales	

Contexte et problématique : De nombreuses conventions ont été mises en place pour régir la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau mondial. La majorité des Etats de la sous-région ont signé et/ou ratifié la plupart de ces conventions. Cependant, il est utile que la COMIFAC continue à sensibiliser certains pays à signer et à ratifier les accords et conventions (Convention sur le patrimoine mondial, Traité COMIFAC, etc ...).

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'image de l'Afrique Centrale, faciliter la coopération sous régionale et permettre de bénéficier des avantages liés à ces conventions.

Résultat attendu en 2011 : Tous les pays membres ont ratifié toutes les conventions internationales sous-mentionnées.

Principales étapes nationales à franchir: Signer et ratifier les conventions et accords suivants : Traité de la COMIFAC/ Accords OCFSA et ADIE/Convention sur la biodiversité/ Convention sur les changements climatiques/ Convention sur la désertification/ Convention de RAMSAR sur les zones humides/ Convention internationale sur le commerce des espèces de la flore et de la faune menacée CITES/Accord international sur les bois tropicaux/ Accord de partenariat ACP/ UE/ Accords de L'OMC/ Initiative sur les ressources phytogénétiques et la biosécurité, Convention sur le patrimoine mondial, Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Convention 169 de L'OIT sur les peuples indigènes et tribaux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Sensibiliser les Gouvernements sur la nécessité de signer les conventions ;
- Sensibiliser les Parlements sur la nécessité de ratifier les conventions ;
- Communiquer au niveau international la situation de la ratification des conventions en Afrique Centrale.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées disponible par pays

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 5,7 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secrétariats des conventions concernées	x	
Les autres institutions sous-régionales (CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, ADIE, OAB)	x	
ECOFAC/UE	x	x
UNESCO/WHC	x	x
Autres partenaires		

Observation : Le Traité instituant la COMIFAC est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre les conventions ratifiées et les accords signés	

Contexte et problématique : La plupart des accords et des conventions signés et ratifiés par les Etats de la sous-région sont insuffisamment mis en œuvre. Ceci est dû à une faible compréhension de l'intérêt et des modalités de leur mise en œuvre, au manque de technicité, au manque de moyens financiers et parfois au manque de volonté politique.

Objectif sous-régional de l'activité : Intégrer les concepts issus des accords et des conventions dans les politiques et les planifications forestières des Etats membres.

Résultats attendus en 2011 :

- Les plans d'actions nationaux et sous-régionaux, et autres stratégies liés à la mise en œuvre des accords et des conventions sont adoptés;
- Les dispositions des accords et des conventions sont reprises dans les lois et règlements des pays.

Principales étapes nationales à franchir: Elaborer et valider une stratégie nationale et un plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB)/ Elaborer et mettre en œuvre un programme national de gestion de l'environnement (PNGE ou PAE)/ Mobiliser les financements nécessaires à leur mise en œuvre/ Mettre en œuvre les projets relatifs à l'initiative NEPAD/ AFLEG/ PFBC/ Programme de gestion et de contrôle des ressources génétiques.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Evaluer la situation de mise en œuvre des conventions et des accords en Afrique Centrale ;
- Sensibiliser les responsables politiques des Etats et leurs partenaires sur la nécessité de mettre en œuvre des accords signés et conventions ratifiées ;
- Poursuivre l'animation des groupes thématiques de travail multi-acteurs/organes appropriés pour des conventions/accords (par ex. AFLEG/FLEGT, CDD, CLD, CBD, etc.) sur leur mise en œuvre ;
- Appuyer les Etats dans le processus d'élaboration de leurs plans nationaux et stratégies de mise en œuvre des conventions et accords.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	Des déclarations de position commune de l'Afrique Centrale sont préparées et diffusées pour chacune des conventions et accords internationaux
2011	Rapport sur l'état des lieux des accords et des conventions disponible et plan d'action défini (EDF 2010)
2011	Plans d'actions nationaux et stratégies des Conventions de Rio actualisés et validés

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 543,2 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Autres institutions sous-régionales (CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, ADIE, OAB)	x	
UNESCO/WHC	x	
Allemagne (GTZ)	x	x
France	x	x
CTB/IRScNB	x	x
Autres partenaires		

Observation : La mise en œuvre de la 2nde phase du Projet d'appui FAO/COMIFAC devra consolider les acquis existants et contribuer à la signature des textes d'application des législations nationales.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Faire le bilan sous-régional de la mise en œuvre des accords et conventions ratifiés.	

Contexte et problématique : La mise en œuvre des accords et conventions est un processus de longue haleine dont l'impact est difficilement appréciable à court terme, d'où l'intérêt d'engager des évaluations périodiques en vue des réajustements nécessaires à l'intégration de nouvelles données.

Objectif sous-régional de l'activité : Procéder aux réajustements périodiques nécessaires afin d'améliorer la mise en œuvre de ces conventions dans la sous-région.

Résultat attendu en 2011 : Plans d'actions nationaux et stratégies nationales périodiquement actualisés sur la base des recommandations des évaluations.

Principales étapes nationales à franchir: Faire un point national de l'état de mise en œuvre de chacune des conventions suivantes : biodiversité, changements climatiques, RAMSAR, CITES et des initiatives NEPAD, AFLEG, PFBC, ressources génétiques, patrimoine mondial, conservation de la nature et des ressources naturelles, OIT sur les peuples indigènes et tribaux, etc. / Organiser une concertation nationale sur la problématique de la mise en œuvre des accords et conventions et communiquer les résultats à la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Evaluer le niveau de mise en œuvre des conventions et accords dans la sous-région ;
- Réunir périodiquement les points focaux nationaux des différentes conventions et accords;
- Poursuivre le suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions et accords au niveau sous-régional en collaboration avec les secrétariats des différentes conventions;

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	Rapports annuels d'évaluation du niveau de mise en œuvre des conventions et des accords dans la sous région disponibles
2009-2011	Au moins une réunion de concertation des points focaux organisée annuellement
2011	Rapport triennal de suivi-évaluation disponible

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	
Autres institutions sous-régionales (RAPAC/ECOFAC)	x	
Autres partenaires		

Observations : En pratique, cette activité 1.1.3 peut être conduite conjointement avec l'activité 1.1.2.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Faire l'état des lieux et l'analyse comparée des politiques, législations, institutions et normes nationales de gestion durable des ressources forestières et la situation en rapport avec les conventions internationales et les autres politiques sectorielles.	

Contexte et problématique : L'analyse comparée des textes réglementaires et législatifs de gestion forestière des pays de l'espace COMIFAC a été réalisée. Elle a permis de dresser une feuille de route visant à faciliter la mise en cohérence les instruments juridico-normatifs en Afrique Centrale. Cependant, seuls deux pays de la sous-région ont mis en ligne leurs textes juridico-normatifs, d'où la nécessité de poursuivre le processus de mise en ligne pour les autres pays.

Objectif sous-régional de l'activité : Poursuivre le processus de mise en ligne des textes juridico-normatifs dans les pays de la COMIFAC.

Résultat attendu en 2011 : Les textes juridico-normatifs dans les pays de la COMIFAC sont mis en ligne.

Principales étapes nationales à franchir: Chaque pays communique à la COMIFAC l'ensemble des textes, règlements, directives et autres documents pertinents pour permettre l'analyse comparée des politiques nationales / Réaliser les études nationales de base.

Modalité d'exécution au niveau sous-régional:

- Inciter les Etats à mettre leurs textes juridico-normatifs en ligne sur Internet sur le GLIN, notamment en matière d'études d'impact environnemental.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	Les textes juridico-normatifs de tous les Etats membres sont consultables en ligne

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Allemagne (GTZ)		X
CARPE/USAID/USFS	X	X
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Organiser une concertation sous-régionale sur les politiques et législations forestières.	

Contexte et problématique : La gestion forestière nécessite aujourd'hui une participation active de tous les acteurs. Au terme du processus d'analyse comparative des politiques, un consensus a été obtenu en vue de poursuivre la mise en cohérence de ces politiques.

Objectif sous-régional de l'activité : Parvenir à un consensus sur le processus d'harmonisation des politiques forestières.

Résultat attendu en 2011 : Les référentiels pertinents relatifs au processus d'harmonisation sont validés et consignés dans un document.

Principales étapes nationales à franchir: Mobiliser les financements / identifier les acteurs au niveau national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Organiser des réunions thématiques (PCI de gestion durable, FLEGT/AFLEG, etc.) des experts et par catégories d'acteurs (administration, société civile, partenaires au développement, opérateurs économiques, recherche/formation, etc.);
- Etablir une synthèse des propositions sous forme de projets de textes de consensus thématiques ;
- Organiser un forum sous-régional de concertation sur les projets de textes de consensus thématiques.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	Au moins une réunion thématique des experts tenue annuellement
2010	La synthèse des propositions est disponible
2009-2011	Au moins un Forum sous-régional tenu

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 50,3 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institutions sous-régionales (RAPAC, OAB, CEFDHAC, OCFSA, ADIE)	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier intégrant les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique : Plusieurs pays de la sous-région se sont déjà engagés dans le processus d'élaboration de leurs cadres de planification nationaux (PSFE, PNAF, PNFCo, PNAE, etc.). Il importe maintenant que tous les pays se dotent rapidement de programmes du même type pour consolider la mise en œuvre des composantes nationales du plan de convergence sous-régional, intégrant les spécificités nationales, afin de disposer d'un cadre global de planification et de gestion des ressources forestières.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à tous les pays de l'espace COMIFAC de se doter d'un cadre de planification forestière intégrant les orientations du plan de convergence.

Résultat attendu en 2011 : Les pays de l'espace COMIFAC disposent d'un cadre de planification forestière prenant en compte les orientations du plan de convergence.

Principales étapes nationales à franchir: Mettre en place dans chaque pays une équipe nationale de planification / Mobiliser les ressources nécessaires / Etablir le bilan diagnostic du secteur national / Procéder à l'exercice national de planification / Valider le plan sectoriel forestier dans le cadre d'un forum national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un canevas d'élaboration des cadres nationaux de planification forestière à proposer aux Etats devant s'engager dans le processus de planification nationale ;
- Poursuivre la sensibilisation en vue d'amener les Etats à élaborer leurs cadres nationaux de planification forestière ;
- Organiser l'échange d'expérience entre pays sur les processus de planification nationale.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Le canevas de planification forestière est disponible au niveau des Etats
2011	Au moins 60% des Etats disposent de leurs cadres de planification forestière

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 66,9 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	X
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.4.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Doter le personnel technique forestier d'un statut particulier (paramilitaire) dans les Etats de la sous-région.	

Contexte et problématique : La gestion forestière nécessite un suivi et un contrôle permanent par des agents assermentés chargés entre autres de la recherche, de la constatation et de la répression des infractions relatives aux activités de ce secteur. Pour ce faire, un certain nombre de pays, dans leurs instruments réglementaires, ont prévu des dispositions donnant à leur personnel un statut particulier (paramilitaire) à ce jour peu appliquées. En perspective de la mise en place d'un système de contrôle de l'exploitation illicite des ressources forestières et de lutte contre le braconnage, ainsi que dans le cadre de l'application du processus AFLEG/FLEGT, il est nécessaire que l'ensemble du personnel technique forestier et faunique de l'espace COMIFAC soit doté d'un statut particulier.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux personnels techniques forestiers et fauniques d'être doté d'un statut particulier.

Résultat attendu en 2011 : Textes régissant le statut du personnel technique forestier et faunique promulgués et/ou mis en application dans tous les pays de l'espace COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Elaborer et faire signer les textes portant création d'un statut paramilitaire pour les agents forestiers et adoption d'un code d'éthique / Compléter les équipements des agents (uniformes, rangers, insignes, armes, radios, etc.) / Sélectionner les agents, mobiliser les financements et organiser des stages de formation et/ou de recyclages paramilitaires au sein des armées nationales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Sensibiliser les Etats sur la nécessité et les modalités pour doter leur personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier ;
- Faire partager au sein de l'espace COMIFAC les expériences de mise en œuvre ;
- Faire adopter une résolution par laquelle les ministres s'engagent à donner une impulsion forte pour la mise en œuvre de cette activité.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Une résolution du Conseil des ministres adoptée recommande aux Etats de doter leur personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier
2011	60% des Etats dotent leur personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 54,7 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Traité instituant la COMIFAC.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.5
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Inscrire le secteur forestier comme prioritaire au même titre que la santé et l'éducation.	

Contexte et problématique : Le secteur forestier joue aujourd'hui un rôle clé dans le développement économique et social de la plupart des pays de la sous-région et présente des enjeux écologiques certains. Malgré les efforts déployés par certains Etats, ce secteur ne reçoit toutefois pas toute l'attention politique qui lui revient et de ce fait, peu de financements conséquents lui sont octroyés pour garantir la conservation et la gestion durable, ainsi que sa contribution à la lutte contre la pauvreté. Aussi est-il urgent que tous les pays inscrivent le secteur forestier comme priorité dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il conviendrait de même que les allocations budgétaires et financements internationaux conséquents soient alloués au développement du secteur.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre au secteur forestier d'accroître sa contribution au processus de développement économique et social.

Résultats attendus en 2011 :

- Les budgets nationaux et financements internationaux alloués au développement du secteur forestier sont sensiblement accrus.
- Tous les documents nationaux de stratégie de réduction de la pauvreté intègrent comme prioritaire le volet forestier.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un texte réglementaire instituant le secteur forestier comme secteur national prioritaire / Faire adopter le texte par le gouvernement et l'assemblée nationale / Mobiliser et sensibiliser les partenaires nationaux et internationaux sur cette cause.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire adopter par le Conseil des ministres une résolution qui engage les Ministres à sensibiliser leurs gouvernements respectifs en vue du repositionnement du secteur forestier ;
- Faire le lobbying auprès des partenaires au développement en vue de mobiliser des financements internationaux plus importants pour soutenir le développement du secteur forestier.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	La résolution du Conseil des ministres préconisant aux Etats de repositionner le secteur forestier comme prioritaire est disponible
2011	Nombre de partenaires au développement nouveaux investissant dans le secteur forestier du bassin du Congo
2011	100% des DSRP nationaux intègrent le volet forestier comme priorité

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 34,1 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.6.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les effectifs des personnels techniques dans le secteur forestier.	

Contexte et problématique : Bien que les mesures de gel des recrutements du personnel dans la fonction publique soit levées dans la plupart des pays de la sous-région, les recrutements demeurent encore faible du fait de la conjoncture économique difficile. La gestion du secteur forestier, par contre, est de plus en plus complexe avec de nouveaux concepts (déforestation évitée, légalité/traçabilité, foresterie communautaire/communale, certification, SIG, etc.), d'où la nécessité d'accroître les effectifs qui doivent présenter des compétences pluridisciplinaires.

Objectif sous-régional de l'activité : Rendre compatible les effectifs avec l'envergure des besoins.

Résultat attendu en 2011 : Les effectifs dans le secteur forestier sont accrus et répondent mieux aux besoins pluridisciplinaires de gestion des ressources forestières.

Principales étapes nationales à franchir: Effectuer un recensement des effectifs et une évaluation précise des besoins / Aménager la loi des finances (budget) nationale pour financer les recrutements d'agents pour le secteur forestier / Recruter les nouveaux cadres et techniciens / Former opérationnelle des recrues.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Actualiser les résultats de l'étude réalisée par le RIFFEAC, la FAO et l'IUCN sur les besoins en personnel forestier dans quelques Etats COMIFAC et la compléter sur l'ensemble des pays membres ;
- Faire adopter une résolution au prochain Conseil des ministres afin qu'une démarche commune soit entreprise auprès des pouvoirs publics et des partenaires pour accroître le recrutement dans le secteur forestier public.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	L'étude sur les besoins en personnels est actualisée au niveau de tous les Etats membres
2010	La résolution du Conseil des ministres préconisant d'accroître le recrutement dans le secteur forestier public est adoptée

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 16,6 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Observations : En pratique, cette activité 1.2.6 peut être conduite conjointement avec l'activité 1.2.5.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.7.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier.	

Contexte et problématique : La méconnaissance des dégâts potentiels causés par des interventions multiformes dans le milieu forestier est en général à la base de la destruction des forêts et de la perturbation de ses écosystèmes. Il est nécessaire de faire des évaluations préalables pour systématiser la prise de mesures de correction en vue d'atténuer les impacts négatifs sur le milieu forestier et de bonifier les impacts positifs. On note tout de même que certains pays se sont dotés des textes conséquents pour la réalisation des études d'impacts environnementaux (EIE). Il convient de poursuivre ces efforts afin que tous les pays disposent d'une réglementation relative aux EIE.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à tous les pays membres de se doter d'une réglementation en matière d'études d'impact environnemental.

Résultat attendu en 2011 : Chaque pays dispose d'une réglementation applicable en matière d'études d'impact environnemental.

Principales étapes nationales à franchir: Intégrer dans les textes de lois les dispositions imposant les EIE pour tous les grands chantiers / Faire appliquer les textes sur les EIE / Mettre en place des mécanismes d'évaluation des EIE et de suivi de leur mise en œuvre.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer une directive sous-régionale en matière de réglementation des études d'impact environnemental ;
- Faire adopter la directive sous-régionale par le Conseil des ministres ;
- Sensibiliser et former les responsables des administrations centrales chargés de l'analyse et de l'approbation des études d'impact environnemental.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Le projet de Directive sous-régionale est élaboré
2010	Résolution du Conseil des Ministres adoptant la Directive est adoptée par le Conseil des ministres
2011	Au moins une session de formation des cadres nationaux est conduite dans chaque pays

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 75 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.8
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier.	

Contexte et problématique : Du fait des similitudes parfois observées dans les législations forestières dans les pays d'Afrique Centrale, la COMIFAC s'est lancée dans une démarche d'harmonisation qui a conduit à l'élaboration d'une directive sur les PFNL et d'un Accord sous-régional sur le contrôle forestier. La feuille de route adoptée par les ministres en octobre 2008 prescrit des actions qui devraient permettre à la sous-région de se doter d'autres instruments juridico-normatifs d'intervention en milieu forestier.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter la sous-région d'autres directives et normes communes d'intervention en milieu forestier.

Résultat attendu en 2011 : Des directives et normes communes sont adoptées par l'ensemble des Etats.

Principales étapes nationales à franchir: Actualiser et adopter les directives et normes de gestion forestière nationales en accord avec les directives sous-régionales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Capitaliser les résultats de la première phase du projet d'appui de la FAO à la COMIFAC, en matière de directives et de normes de gestion forestière ;
- Capitaliser les résultats des études des autres processus ayant trait aux politiques forestières : PCI OAB/OIBT de gestion durable, AFLEG/FLEGT, EIE, normes élaboration plan d'aménagement, etc... ;
- Poursuivre l'élaboration d'autres directives et de normes d'intervention en milieu forestier ;
- Finaliser et valider les projets de directives dans le cadre de fora sous-régionaux ;
- Faire adopter les directives et normes de gestion forestière par le Conseil des ministres ;
- Lancer un processus de formation des cadres des administrations nationales à l'utilisation des directives PFNL et accord sur le contrôle forestier.

Echéances	Indicateurs de résultat
2011	Au moins deux directives / normes élaborées
2011	Une résolution du Conseil des ministres adoptant les directives/normes

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 225 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observation : Cette activité complète et précise l'activité 3.2.1.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.3.1.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Faire un état des ajustements de la fiscalité forestière en Afrique Centrale en rapport avec la gestion durable des forêts et la décentralisation de la fiscalité.	

Contexte et problématique : Les pays de la COMIFAC disposent de systèmes de fiscalité qui présentent aussi bien des points communs que des disparités et ne sont pas nécessairement compatibles avec les principes de gestion durable des forêts. Cette fiscalité pénalise parfois la compétitivité de nos produits forestiers par rapport aux autres produits forestiers tropicaux issus des zones écologiques similaires (Asie du Sud-Est et Amazonie). Des ajustements s'avèrent donc nécessaires pour harmoniser et adapter la fiscalité de la sous-région et en faire un instrument de gestion durable des forêts et de promotion des produits forestiers sur le marché international. Un état des lieux des fiscalités dans la sous-région a été initié en 2006.

Objectif sous-régional de l'activité : Harmoniser et adapter la fiscalité de la sous-région pour en faire un instrument de gestion durable des forêts et de promotion des produits forestiers sur le marché international.

Résultat attendu en 2011 : Le document cadre sur la fiscalité forestière sous-régionale harmonisée et adaptée est adopté.

Principales étapes nationales à franchir: Chaque pays met à la disposition de la COMIFAC les informations complètes concernant les systèmes nationaux de fiscalité forestière / Organiser une concertation entre les différentes parties prenantes sur la fiscalité forestière.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Réaliser d'études de faisabilité comprenant l'état des lieux, l'analyse comparative sous-régionale des fiscalités forestières, l'analyse approfondie sur l'interface fiscalité-aménagement forestier et compétitivité du bois ;
- Valider l'étude dans le cadre du Forum sous-régional;
- Organiser des ateliers thématiques des spécialistes et acteurs impliquant les opérateurs économiques ;
- Organiser un Forum sous-régional de validation des propositions d'ajustements de la fiscalité ;
- Faire adopter le document cadre par le Conseil des ministres.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Rapports d'études de faisabilité disponibles et validés
2010	Document de propositions d'ajustement des fiscalités validé par un Forum sous-régional
2011	Résolution du Conseil des ministres adoptant le document cadre

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 210,2 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.3.2.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.	

Contexte et problématique : En dépit des dispositions fiscales existantes dans les pays de la COMIFAC, force est de constater que le recouvrement des recettes forestières dans de nombreux pays pose un certain nombre de problèmes, notamment au niveau des petits opérateurs économiques. Cette situation entraîne des manques à gagner qui limitent les recettes fiscales des Etats. Il est donc nécessaire de mettre en place un système fiable de recouvrement et de sécurisation de ces recettes afin qu'elles contribuent efficacement à accroître la part du secteur forestier au budget de l'Etat.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux pays de la COMIFAC de disposer de systèmes fiables et transparents de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.

Résultat attendu en 2011 : Les propositions des systèmes sécurisés de recouvrement sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Analyser les obstacles à la bonne performance des outils fiscaux actuels et proposer des réformes en vue d'un meilleur recouvrement / Mettre en place un système de sécurisation des recettes forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux et une analyse comparative des systèmes de recouvrement des pays de la COMIFAC ;
- Elaborer des propositions de systèmes de recouvrement harmonisés ;
- Organiser un Forum sous-régional de validation des propositions ;
- Faire adopter le document cadre par le Conseil des ministres.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Rapport sur l'état des lieux / analyse comparative disponible
2010	Propositions de systèmes de recouvrement validées
2011	Actes relatifs aux ajustements de systèmes de fiscalité adoptés par le Conseil des ministres

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Observations : Cette activité ayant une forte corrélation avec la fiscalité sera couplée à l'activité convergente 1.3.1. Il est important de mobiliser les fonds à temps pour mener ces activités simultanément.

AXE STRATEGIQUE 2 / CHAPITRE 2

Connaissance de la ressource

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 2

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
2	Connaissance de la ressource	Disposer des informations qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune) pour mieux planifier la gestion durable de celles-ci.	<ul style="list-style-type: none"> • La COMIFAC dispose d'un instrument permettant de fournir en temps réel des informations sur les ressources forestières aux décideurs et autres parties prenantes intéressées • Suivi périodique du couvert forestier des pays membres par images satellites (en termes de superficies) • Un pourcentage substantiel des bénéfices générés par l'utilisation de la connaissance des ressources est rétrocédé aux populations locales et autochtones. 	Nécessité de capitaliser les expériences des initiatives et autres programmes en cours
	Composantes	Objectifs	Indicateurs de résultat pour 2011	Hypothèse
2.1	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	<p>Constituer une base de connaissances sur la forêt au niveau régional pour mieux gérer la ressource</p> <p>Associer dans la mesure du possible les peuples autochtones aux inventaires multi-ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une base de données sur les bois, la faune et les PFNL est créée et fonctionnelle dans chaque pays • Hectares couverts par des inventaires multi ressources (par catégorie) • Nombre d'équipes d'inventaires impliquant les peuples autochtones • Volume de bois rond industriel produit et mis sur le marché 	L'Etat, le secteur privé et les ONG travaillent en synergie pour constituer les bases de données communes
2.2	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	Assurer la disponibilité permanente des informations sur les forêts dans la sous région à l'ensemble du public y compris le suivi géo spatial	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de suivi-évaluation du plan de convergence par la COMIFAC est opérationnel et fournit les informations à l'ensemble des partenaires • L'OFAC est opérationnel et fournit les informations géo spatiales et sur l'état des forêts • L'ouvrage sur l'état des forêts est publié régulièrement 	Les directives d'intervention en milieu forestier sont disponibles.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Poursuivre les inventaires (forêts, faune, PFNL, plantes médicinales)	

Contexte et problématique : La connaissance des ressources forestières en Afrique Centrale est faible et la plupart des inventaires forestiers réalisés couvrent seulement une partie des forêts de production. Ces inventaires se sont concentrés le plus souvent sur la matière ligneuse, négligeant les autres ressources (faune, PFNL, plantes médicinales...). Au niveau national, les informations concernant les ressources forestières sont souvent obsolètes et, quand elles existent, ont besoin d'être actualisées. Les opérations d'inventaires sont onéreuses mais nécessaires pour connaître le potentiel des ressources naturelles de la sous région. Il est donc urgent de poursuivre les inventaires dans les pays membres de la COMIFAC pour alimenter les instances de coordination en informations permettant une utilisation rationnelle du patrimoine forestier au niveau sous régional. Des inventaires ont été réalisés dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement, les connaissances restent encore faibles en dehors notamment des inventaires ligneux.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à la sous-région de disposer d'une base de données régulièrement mise à jour sur les ressources forestières.

Résultats attendus en 2011 :

- Rapports d'inventaires nationaux transmis à la COMIFAC ;
- Base de données sous-régionale disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Faire le point sur l'état d'avancement des inventaires dans chaque pays / Préparer la carte de planification des inventaires / Mobiliser les financements et élaborer les montages opérationnels /plans de travail / Procéder à la Formation et au recyclage des agents d'inventaires / Poursuivre les inventaires forestiers et fauniques nationaux en relation avec WRI, FAO.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire le bilan de l'état d'avancement des processus d'inventaire en Afrique Centrale ;
- Élaborer et adopter des directives sous-régionales sur les inventaires (de reconnaissance, d'aménagement, multi-ressources) ;
- Appuyer le montage de projets de financement des inventaires ;
- Créer et mettre à jour régulièrement les bases de données.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Rapport annuel de suivi intermédiaire en Afrique Centrale disponible
2011	Directives sur les inventaires élaborées et adoptées
2009-2011	Au moins deux projets d'inventaires nationaux financés
2011	Base de données sous-régionale régulièrement mise à jour

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 103,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.2.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Dresser un état des lieux de l'utilisation des PFNL	

Contexte et problématique : Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) jouent un rôle important dans la subsistance et la création des revenus des peuples des forêts denses d'Afrique centrale. Certains produits font l'objet d'un commerce international et contribuent de manière significative à l'économie des pays de la sous région. Cependant, au cours des 20 dernières années, en raison de la globalisation des économies mondiales et de l'augmentation de la demande, le niveau d'exploitation des PFNL s'est accru considérablement entraînant une surexploitation de plusieurs espèces et l'appauvrissement des sites de collecte. Des études ont été conduites et une directive sous-régionale sur la gestion durable des PFNL végétaux adoptée.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer des informations qualitatives et quantitatives sur l'utilisation et la gestion des PFNL.

Résultats attendus en 2011 :

- Les cartes nationales de la répartition des 5 PFNL végétaux majeurs sont disponibles ;
- La base de données sur les PFNL végétaux majeurs est créée et régulièrement mise à jour ;
- Les législations nationales intègrent les dispositions de la directive sous-régionale.

Principales étapes nationales à franchir: Faire le point sur la connaissance quantitative et qualitative des produits, leurs utilisations, les pressions et les impacts des prélèvements / Financer les inventaires nationaux sur l'état des ressources non ligneuses / Mener des études sur les utilisations, pressions et impacts des prélèvements des produits forestiers non ligneux les plus connus / Etablir une carte nationale définissant les zones de répartition des PFNL.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Rassembler au niveau régional les informations disponibles sur des PFNL végétaux majeurs pour constituer une base de données centralisée au SE/COMIFAC ;
- Mettre la base de données sur les PNFL en ligne sur le site Internet de la COMIFAC ;
- Contribuer à la réalisation des cartes des PFNL végétaux majeurs ;
- Accompagner la prise en compte des dispositions de la directive sous-régionale dans les textes nationaux.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Document et base de données centralisée disponible sur les PFNL
2010	Informations disponibles en ligne sur internet
2011	Au moins 5 cartes des PFNL végétaux majeurs de la sous-région disponibles
2011	Au moins 2 codes forestiers nationaux révisés intègrent les dispositions de la directive sous-régionale

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 15 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	x
CIFOR/ACP-FORENET	x	
Autres partenaires		

Observations : Les PFNL majeurs peuvent varier d'un pays à l'autre

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.3.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Réaliser l'inventaire faunique dans les aires protégées et les concessions forestières	

Contexte et problématique : La plupart des concessions forestières et des aires protégées en Afrique centrale possèdent une grande diversité biologique, parmi lesquelles de nombreuses espèces animales. La faune constitue une ressource qui, bien gérée, pourrait générer davantage de devises. Tout porte à croire que la faune a de nouveau fortement diminué dans certaines zones de la sous région ces dernières années suite au braconnage intensif, la destruction des habitats pour les besoins de développement, l'absence de plans de gestion et de suivi, etc... D'où l'importance de réaliser des inventaires de faune dans les aires protégées et les concessions forestières afin de mieux planifier leur gestion.

Objectif sous-régional de l'activité : Connaître les dynamiques de peuplement des populations animales en Afrique Centrale.

Résultats attendus en 2011 :

- Une directive sous-régionale fixe les modes d'inventaires faunes en zone de savane, dans les concessions forestières, les AP savanes et les AP forêts ;
- Les bases de données nationales sur la faune sont mises en réseau au niveau régional ;
- Un schéma type de plan de gestion faune par zone écologique est disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer la carte de planification des inventaires / Réaliser dans chaque pays les dénombrements de la grande faune / Compiler les informations dans une base de données nationales / Regrouper les informations au niveau de la base de données de la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Rassembler les informations existantes sur les données d'inventaires de la grande faune dans les pays, les compiler et les mettre en réseau ;
- Préparer la directive sous-régionale sur les modes d'inventaires faunes en zone de savane, dans les concessions forestière, les AP savanes et les AP forêts ;
- Préparer un schéma type de plan de gestion de la grande faune dans les AP et concessions forestières.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Base de données régionale sur les inventaires fauniques disponible
2011	Directive sous-régionale inventaire faune dans les différentes zones écologiques disponible
2011	Un document type de plan de gestion de la faune est disponible

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 37,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WCS/WWF (programme CAWHFI)	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
RAPAC/UE	x	x
FORAF	x	
Autres partenaires		

Observations : Pour les aires protégées, cette activité est sous la responsabilité du RAPAC. La compilation des informations devra être réalisée par l'ADIE, en collaboration avec FORAF et l'OFAC. RAPAC a prévu une contribution budgétaire pour cette activité sur financement UE dans le cadre des études spécifiques sur la biodiversité.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.2.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	
Activité convergente sous-régionale	Créer des observatoires et mettre en place un système de suivi géo-spatial.	

Contexte et problématique : L'information sur le suivi du couvert forestier et la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale est éparse et parcellaire. Certains pays disposent d'un système d'information géographique et/ou statistique et d'autres pas. L'état des forêts a été publié en 2006 et le sera en 2009. L'observatoire des forêts (OFAC) est créé par la COMIFAC avec l'appui de FORAF. Il reste nécessaire de créer et de définir les missions des observatoires nationaux et sous-régionaux correspondant de l'OFAC. Un observatoire satellitaire dans le cadre du programme PACEBCo (Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (BAD/CEEAC) est en projet.

Objectif sous-régional de l'activité : Suivre la dynamique du couvert forestier en Afrique centrale et proposer des mesures appropriées pour une gestion durable.

Résultats attendus en 2011 :

- Le système de suivi géo-spatial de l'OFAC est fonctionnel au niveau sous-régional ;
- L'OFAC dispose de correspondants dans les pays membres ;
- L'état des forêts 2010 est publié ;
- La base de données sous-régionale sur le suivi des flux transfrontaliers de produits forestiers est fonctionnelle.

Principales étapes nationales à franchir: Mettre en place les bases de données nationales comme le SIGIF, élargies aux autres ressources / Créer un observatoire national / Alimenter régulièrement le réseau sous-régional à partir des SIGIF gérés par l'observatoire / Créer et /ou renforcer les unités de cartographie forestière et de télédétection.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Opérationnaliser et pérenniser le fonctionnement de l'OFAC ;
- Préparer l'état des forêts 2010 ;
- Créer et opérationnaliser la base de données sous-régionale sur le suivi des flux transfrontaliers de produits forestiers ;
- Créer et rendre opérationnel la station de réception satellitaire des forêts d'Afrique Centrale;
- Appuyer la création d'observatoires nationaux.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	L'état des forêts 2008 est publié
2009	L'OFAC est opérationnel et son fonctionnement sécurisé
2010	La base de données sur le suivi des flux forestiers transfrontaliers est fonctionnelle
2011	Les correspondants nationaux de l'OFAC sont opérationnels
2011	L'état des forêts 2010 est publié
2011	Données satellitaires disponibles

Responsable principal de l'exécution: ADIE

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 272,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OFAC	x	
WRI/Gfw	x	
RAPAC	x	
France		x
BAD/PACEBCo	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observation : L'OFAC est gestionnaire technique de l'activité en attendant la réforme de l'ADIE.

AXE STRATEGIQUE 3 / CHAPITRE 3

Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 3

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
3	Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier	Maintenir, voire augmenter les surfaces forestières en production et en conservation en Afrique Centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Toute nouvelle perte de forêt naturelle est compensée à l'échelle nationale et sous-régionale par des reboisements • Au moins la moitié des forêts du domaine permanent concédées sont sous aménagement • Au moins 500.000ha de plantations forestières sont créés et entretenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de financement de la séquestration du carbone sont effectifs au niveau des forêts aménagées • Application des textes réglementaires et législatifs nationaux
	Composantes	Objectifs	Indicateurs de résultat pour 2011	
3.1	Organisation du territoire forestier	Disposer dans chaque pays d'un schéma directeur d'utilisation des terres forestières réalisé de manière participative	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque pays de la sous-région a engagé le processus de zonage du territoire forestier • Nombre de pays avec un plan de zonage opérationnel et superficies classées correspondantes 	Les processus nationaux de zonage intègrent les problématiques intersectorielles
3.2	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	Disposer d'une planification opérationnelle de gestion du domaine permanent de l'Etat selon des règles convenues	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de concessions forestières certifiées à l'échelle sous-régionale • Superficie forestière sous aménagement (par typologie d'attribution, conservation, exploitation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite volontaire adopté et appliqué par le secteur privé • Respect des normes d'aménagement (conservation, exploitation, etc)
3.3	Régénération et reboisement forestier	Disposer dans chaque pays d'un plan d'action de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces reboisées par pays • Superficie des plantations créées et entretenues 	Toutes les parties prenantes s'impliquent dans les logiques de reboisement
3.4	Lutte contre la désertification	Disposer des documents PASR et PAN de lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PAN adoptés et mis en œuvre dans les Etats membres • Nombre d'initiatives mises en œuvre au niveau sous-régional en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes sont impliquées au niveau national dans la préparation du PAN/LCD • Fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie LCD

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.1.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers dans chaque pays.	

Contexte et problématique : Certains pays de la COMIFAC ne disposent pas encore de plan d'organisation de leurs territoires forestiers, or une cartographie précise des affectations est nécessaire à l'échelle de l'Afrique Centrale pour suivre les évolutions du massif à court, moyen et long terme. Pour cela, il est indispensable que chaque pays commence d'abord par se doter d'un plan de zonage qui tient compte des limites géographiques mais aussi écologiques et administratives, précisant les forêts du domaine permanent, les forêts du domaine non permanent, etc. Les Etats propriétaires du patrimoine, les populations riveraines vivant de ces forêts, les entreprises privées valorisant les ressources et la société civile doivent être consultés tant au plan local que national et sous-régional pour que le résultat soit un consensus ne prêtant pas à des contestations infinies.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer à l'échelle de l'Afrique Centrale d'un plan de zonage des territoires forestiers qui soit reconnu officiellement par les parties prenantes.

Résultat attendu en 2011 : La Carte régionale de l'organisation des territoires forestiers est disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Responsabiliser une structure pour l'élaboration d'un cadre de planification de l'utilisation des territoires forestiers / Identifier toutes les parties prenantes dans la planification de l'utilisation des territoires / Organiser un cadre de concertation entre les parties prenantes / Rassembler toutes les informations nécessaires à la planification / Réaliser les inventaires initiaux ou complémentaires / Définir un cadre indicatif de l'utilisation des terres (plan de zonage).

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un document de référence présentant le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers ;
- Sensibiliser les Etats n'ayant pas encore entrepris ce travail au niveau national ;
- Réaliser des sessions de formation des cadres à l'élaboration des plans d'organisation ;
- Rassembler et compiler au niveau de la COMIFAC les données concernant les plans nationaux.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Le document de référence pour les processus d'élaboration est disponible
2010	Au moins 60% des pays sont engagés dans un processus de planification des territoires forestiers
2010	Au moins une session de formation est organisée dans chaque pays
2011	Les plans disponibles et les cartes sont enregistrés à la COMIFAC
2011	Une carte régionale est disponible

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 75,9 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Partenaires de CARPE	x	
Autres partenaires		

Observations : L'OAB doit réaliser le suivi des activités des PTF et/ou coordonner la réalisation

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.1.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Sécuriser les zones délimitées pour différents usages dans le plan d'organisation des territoires forestiers, y compris les terroirs Pygmées	

Contexte et problématique : Bien que plusieurs pays de la sous-région disposent d'un plan d'organisation du territoire forestier adopté, la délimitation matérielle de ces différentes zones sur le terrain n'est toujours pas effective et si elle existe, elle ne tient pas compte des terroirs des peuples autochtones. Cette situation engendre souvent des conflits entre les diverses parties prenantes concernées, en l'occurrence Etat, populations locales sédentaires et semi-nomades, et concessionnaires. Afin de réduire les sources de conflits, il est nécessaire de fixer sur le terrain les limites des zones multi-usages.

Objectif sous-régional de l'activité : Matérialiser les limites entre domaine forestier permanent et non permanent y compris pour les terroirs des peuples autochtones.

Résultats attendus en 2011 :

- Les zones prioritaires pilotes sont identifiées et délimitées ;
- Les terroirs des peuples autochtones sont identifiés, connus et cartographiés ;
- Une base de données régionale sur les coordonnées des limites est disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Sensibiliser le grand public et les populations riveraines à la reconnaissance légale du plan d'organisation des territoires forestiers / Conduire des négociations avec les populations pour la détermination des limites définitives des forêts permanentes / Matérialiser les limites des forêts permanentes sur le terrain, y compris celles des forêts communautaires / Cartographier les limites des terroirs villageois.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Capitaliser les expériences en matière de délimitation des territoires forestiers ;
- Préparer un guide opérationnel de conduite des activités de délimitations ;
- Sensibiliser les Etats et les parties prenantes sur l'intérêt de fixer rapidement ces limites ;
- Former les principaux intéressés à conduire ces opérations de délimitation ;
- Compiler les informations au niveau sous-régional dans une base de données COMIFAC.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Le guide opérationnel de délimitation est disponible
2011	Au moins 30% des Etats sont engagés dans la délimitation des territoires forestiers
2010	Au moins une session de formation est réalisée dans chaque pays
2009-2011	Les informations disponibles sont compilées dans la base de données COMIFAC
2011	Au moins 3 sites pilotes prioritaire délimités à l'échelle sous-régionale

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 39,3 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
WRI/NESDA/ODELT	x	
Allemagne (GTZ)		x
CED/WWF	x	x
ATIBT/OIBT	x	
OAB	x	
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle. La CEFDHAC à travers un plaidoyer à mener par ses réseaux et notamment le REPALEAC et le REPAR, Suivi des activités des partenaires impliqués dans la délimitation.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	

Contexte et problématique : Plusieurs pays ont déjà adopté à leur niveau des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement. En vue de gérer durablement les forêts de production et les aires protégées pour permettre une exploitation constante sur le long terme en maintenant le potentiel forestier, une directive sous-régionale doit être adoptée et respectée dans tous les pays à partir de l'expérience acquise.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer de directives sous-régionales d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement différenciés pour les forêts de production et les AP y compris les transfrontalières.

Résultat attendu en 2011 : Les directives sous-régionales (forêts de production et AP nationales et transfrontalières) sont adoptées et internalisées.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un avant projet de normes officielles d'élaboration, d'approbation et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans chaque pays / Organiser des ateliers nationaux de validation avec les partenaires locaux / Préparer et faire signer le texte d'application des nouvelles normes et directives sous-régionales/ Créer des cellules de l'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement pour AP et forêts de production.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Répertorier et capitaliser les normes nationales existantes en la matière ;
- Préparer deux projets de directives d'élaboration et de suivi des plans d'aménagement ;
- Organiser des ateliers régionaux de validation des deux directives sur les plans d'aménagement ;
- Diffuser les directives dans les Etats membres et sensibiliser/former à leurs utilisations.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Le rapport sur l'état des lieux de la mise en œuvre des normes est disponible
2010	Les deux projets de directives sont élaborés
2011	Les deux directives sont validées et adoptées
2011	Une session de formation au niveau sous-régional est organisée

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 111,8 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institutions sous régionales (RAPAC, OAB, OCFSA)	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
OIBT	x	
TRAFFIC	x	x
ATIBT	x	
WWF	x	
UE (RAPAC)		x
AWF	x	
Autres partenaires		

Observation : Cette activité complète et précise l'activité 1.2.8.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des dispositions réglementaires favorables à la création au sein des administrations et concessionnaires forestiers d'une structure forte en charge de conduire les opérations d'aménagement forestier	

Contexte et problématique : Chaque administration centrale en charge des forêts doit disposer d'un service spécialisé en matière d'accompagnement de la préparation et de l'évaluation des plans d'aménagement, puis du suivi de leur mise en œuvre. De même, chaque entreprise forestière doit disposer d'un service en charge de préparer le plan d'aménagement de ses concessions, puis de conduire ensuite la mise en œuvre du plan lorsqu'il a été approuvé par le service spécialisé de l'administration centrale. Certains Etats ont déjà pris les dispositions réglementaires idoines et disposent des services spécialisés, de même pour les grandes entreprises travaillant sur leur territoire. D'autres Etats membres sont en retard sur cette question, comme leurs entreprises. Il s'agit en priorité d'accélérer le processus dans ces pays.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans chaque ministère et/ou institutions concernés et dans chaque société concessionnaire des structures spécialisées dans la préparation, l'évaluation et la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Résultats attendus en 2011 :

- Les textes réglementaires statuant la création / le fonctionnement des services étatiques spécialisés sont adoptés dans chaque Etat membre ;
- Chaque entreprise concessionnaire dispose d'une cellule interne, ou sous-traitée, en charge de préparer puis de conduire les plans d'aménagement.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un texte de décret relatif à la mise en place d'un service d'aménagement (faune et flore) au sein des concessions forestière et des administrations et le faire approuver et signer/ / Intégrer l'obligation de recruter des spécialistes en aménagement dans le cahier des appels d'offres pour les concessions forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les Etats sur la pertinence des services / cellules spécialisées pour conduire les plans d'aménagement ;
- Sensibiliser les entreprises sur l'importance des cellules spécialisées pour conduire les plans d'aménagement ;
- Faire adopter par le Conseil des ministres, une résolution portant sur la création / le fonctionnement des services / cellules d'aménagement.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Résolution du Conseil des ministres portant création des services spécialisés adoptée
2011	Au moins 70% des entreprises forestières de la sous-région disposent de cellules d'aménagement
2011	Tous les pays disposent de services spécialisés fonctionnels

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 46 M F Cfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institutions sous-régionales (RAPAC, OAB, etc)	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
Opérateurs économiques du secteur	x	x
Autres partenaires		

Observation : la création de services d'aménagement est un préalable à l'élaboration des projets de directives sur l'aménagement des forêts de production et AP proposé en activité 3.2.1.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.3.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Mettre le domaine forestier permanent ainsi que tout autre type de forêt sous aménagement au niveau national	

Contexte et problématique : Le 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat a confirmé l'objectif que tout le domaine forestier permanent d'Afrique Centrale soit sous aménagement d'ici 2015. Les dispositions réglementaires doivent être mises en œuvre tant au niveau national que dans les entreprises, les aires protégées et autres forêts pour que toutes les forêts soient aménagées. La situation est cependant disparate d'un pays à l'autre en fonction de l'état d'avancement du processus réglementaire et des activités préalables à l'aménagement.

Objectif sous-régional de l'activité : Accroître les superficies forestières sous aménagement.

Résultat attendu en 2011 : Les superficies forestières ainsi que le nombre de concessions et d'aires protégées effectivement sous aménagement sont significativement accrues dans la sous-région (par rapport à l'EDF 2008).

Principales étapes nationales à franchir : Réaliser les plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées / Réaliser les plans d'aménagement des autres types de forêts.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Réaliser un état des lieux périodique de la mise en œuvre des processus d'aménagement à l'échelle sous-régionale ;
- Suivre la mise en œuvre des directives d'élaboration et de suivi des plans d'aménagement au niveau de chaque Etat membre ;
- Publier périodiquement la situation sur le site Internet de la COMIFAC / OFAC.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	Rapport périodique sous-régional disponible et diffusé
2011	Les superficies forestières sous aménagement (concessions et AP) sont accrues d'au moins 30% par rapport à l'EDF 2008

Responsables principaux de l'exécution: OAB / RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 2 M FCFA

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
RAPAC/UE	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.4.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer des schémas d'aménagement des zones de montagne	

Contexte et problématique : L'Afrique Centrale présente plusieurs zones de montagnes à écologie fragile, où la végétation naturelle est souvent en forte régression du fait des pressions humaines conjuguées aux rigueurs climatiques. Il s'agit de zones multi-usages à sols agricoles, pâturages, forêts secondaires, plantations pérennes agricoles, fruitières et forestières, marécages, et quelques végétations naturelles ligneuses et non ligneuses. Dans ces zones d'altitude, le risque principal est l'érosion des sols et leur disparition pure et simple. La COMIFAC doit faciliter la prise en compte des problématiques de gestion des zones montagneuses dans les stratégies nationales.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'un plan d'aménagement approprié et opérationnel pour chaque zone de montagne identifiée en Afrique centrale.

Résultats attendus en 2011 :

- Zones de montagne à écologie fragile cartographiées et actions prioritaires identifiées ;
- Plans d'aménagement appropriés / opérationnels pour chaque zone de montagne identifiée.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier les zones de montagnes d'actions prioritaires / Elaborer les plans d'aménagement pour chaque zone spécifique.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Proposer un schéma de référence (méthodologie) pour l'élaboration des plans d'aménagement des zones de montagne ;
- Organiser un atelier de validation du schéma de référence et le diffuser ensuite ;
- Suivre l'élaboration des plans d'aménagement nationaux et en zones transfrontalières ;
- Elaborer et valider la carte sous-régionale des zones de montagne à écologie fragile sur la base des cartographies nationales.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Un schéma de référence est rédigé et validé en atelier
2011	Au moins trois plans d'aménagement élaborés
2011	Carte sous-régionale validée et disponible

Responsable principal de l'exécution : SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 96,8 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
BAD		x
CARPE/USAID/USFS	x	x
RAPAC	x	
DFGFI	x	
Consortium rift albertin	x	
Allemagne (GTZ à KAHUZI-BIEGA)	x	x
FFI (KAHUZI-BIEGA)	x	
Initiative du bassin du Nil	x	
SZF (Virunga)	x	x
PICG	x	
Initiative Transfrontalière Grands lacs	x	
Autres partenaires		

Observation : Fiche particulière à prendre en compte dans 3.2.1 (aspect normes d'aménagement)

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.3.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Régénération et reboisement forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accroître la superficie du couvert forestier et la production en bois par des opérations de reboisement et de mise en défens des surfaces dégradées	

Contexte et problématique : A l'échelle de l'Afrique Centrale, on constate que l'état du couvert forestier est très variable d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chaque pays d'une région à l'autre. L'exploitation de la ressource forestière impose de la renouveler. Il convient donc d'actualiser les schémas directeurs de développement du secteur forestier pour les pays qui en disposent, de multiplier les reboisements dans les zones déforestées, d'enrichir certaines zones en essences nobles ou en essences de service, d'accroître la capacité de production locale en bois de chauffe, bois de construction, bois d'œuvre, etc. et de développer des couverts de protection et de régénérations des zones dégradées. Dans certains cas, la mise en défens des surfaces en danger doit permettre le développement d'un recrû forestier permettant de reconstituer progressivement la ressource. Il convient de signaler que la COMIFAC s'est doté de groupes de travail (changement climatique et lutte contre la désertification) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur le changement climatique et lutte contre la désertification. La COMIFAC, à travers ces groupes de travail est engagée dans les processus REDD et MDP dont les retombées aboutiraient au financement d'action d'accroissement du couvert forestier.

Objectif sous-régional de l'activité : Favoriser l'accroissement du couvert forestier dans les écosystèmes dégradés dans la sous-région.

Résultat attendu en 2011 : La superficie forestière en zones dégradées est accrue par rapport à l'EDF 2008.

Principales étapes nationales à franchir: Faire un état des lieux des reboisements artificiels / Mener une concertation nationale sur la problématique de reboisement / Définir dans chaque Etat une stratégie nationale de reboisement forestier / Mettre en place des mesures incitatives au reboisement (service, énergie, œuvre, etc) / Développer des partenariats de reboisements participatifs impliquant les populations et l'ensemble des acteurs publics et privés / Développer des mécanismes de lutte contre les feux de brousse.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux des programmes nationaux de reboisement et de reforestation ;
- Organiser l'échange d'expérience autour des bonnes pratiques en matière de reboisement, de reforestation, lutte contre les feux de brousse ;
- Accompagner la mise en œuvre des recommandations issues des projets pilotes notamment MDP et REDD ;
- Suivre la mise en œuvre des projets de reboisement dans le cadre du PASR-LCD ;
- Encourager et/ou accompagner les pays à actualiser leur schéma directeur de développement du secteur forestier, à élaborer et à mettre en œuvre leurs programmes nationaux.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Rapport de l'état des lieux des programmes nationaux disponible
2010	50% des pays ont internalisés les bonnes pratiques à travers leurs programmes nationaux
2010	Base de données projet/initiative MDP, REDD et autres disponibles
2011	Au moins trois projets / initiatives pilotes de reboisement / reforestation mis en œuvre
2011	% du couvert forestier déboisé reboisé et/ou mis en défens par rapport à l'EDF 2008

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 87,3 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Allemagne (GTZ)		x
France		x
CARPE/USAID/USFS	x	X
Autre partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.4.1
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Lutte contre la désertification	
Activité convergente sous-régionale	Développer les opérations forestières de lutte contre la désertification des zones à écologie fragile	

Contexte et problématique : Le nord et le sud du massif forestier d'Afrique centrale sont sujets à des conditions climatiques sévères qui fragilisent leurs écosystèmes. Bien que la communauté internationale ait mis en place un cadre juridique pour aider à lutter contre la désertification, les actions concrètes menées dans les pays touchés de la sous-région pour endiguer ce fléau, ne sont pas toujours bien connues. Le problème est de savoir si l'ensemble des actions engagées, sont suffisantes pour inverser le phénomène ou tout au moins le stopper. La sous-région vient de se doter d'un programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PASR-LCD) et sept pays de l'espace COMIFAC ont élaboré et validé leur PAN. Il convient à présent de coordonner, d'harmoniser les initiatives engagées et de se focaliser sur la mise en œuvre de ces PAN, tout en promouvant les activités d'agroforesterie.

Objectif sous-régional de l'activité : Augmenter la productivité des terres dans les zones à risques.

Résultat attendu en 2011 : La productivité des terres dans les zones à risque est améliorée à travers la mise en œuvre du PASR-LCD et des PAN.

Principales étapes nationales à franchir: Dresser une carte des zones à écologie fragile / Identifier dans les zones à écologie fragile des opérations de lutte contre les effets de la désertification, la sécheresse / Promouvoir les techniques agricoles, forestières, pastorales et énergétiques dans la gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire le plaidoyer pour la mobilisation des financements pour appuyer la mise en œuvre du PASR/LCD et des PAN ;
- Finaliser la carte sous-régionale des zones sensibles sur la base des cartes nationales ;
- Suivre le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN dans les pays ;
- Etablir des accords de coopération ou de collaboration avec des partenaires au développement ou des institutions régionales pour la mise en œuvre du PASR/LCD
- Coordonner la mise en œuvre du PASR-LCD.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2011	La COMIFAC participe à 80% de fora internationaux
2010	La carte des zones à écologie fragile finalisée et reconnue par tous les pays disponible
2011	Au moins deux Accords de financements conclus
2011	Au moins trois accords de coopération signés

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 27 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secrétariat de la CCD		
Mécanisme mondial de la CCD		x
GTZ		
PNUD		x
FEM		
Autres partenaires		

Observation : Nécessité d'impliquer effectivement les pays et les partenaires à et la mise en œuvre du PASR.

AXE STRATEGIQUE 4 / CHAPITRE 4

Conservation de la diversité biologique

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 4

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
4	La conservation de la diversité biologique	Pérenniser le patrimoine biologique et génétique des écosystèmes forestiers de la sous région.	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces animales et végétales menacées d'extinction sont connues et protégées par des dispositions à caractère sous-régional ; • Les conditions de vie des populations riveraines sont améliorées du fait des bénéfices procurés par la valorisation de la biodiversité. 	La reconnaissance sous-régionale de l'intérêt de la conservation
	Composantes	Objectifs	Indicateurs de résultat pour 2011	Hypothèse
4.1	Renforcement du réseau d'aires protégées nationales	Disposer dans chaque pays d'un réseau d'AP représentatif de la diversité biologique nationale	Surface du territoire (en ha) de chaque pays classé en aires protégées et sous aménagement.	Le plan de zonage est disponible et appliqué par toutes les parties
4.2	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de financement et de gestion des aires protégées transfrontalières sont disponibles • Promouvoir l'écotourisme dans les aires protégées transfrontalières 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois conventions de collaboration d'APT sont signées et opérationnelles ; • Nombre de visiteurs annuel dans les APT ; • Recettes générées par l'écotourisme. 	L'adhésion de tous les pays aux principes d'une gestion concertée des APT
4.3	Ressources phylogénétiques	Optimiser la valorisation des ressources phylogénétiques dans l'intérêt socio-économique de la sous région	Une stratégie en matière de partage des avantages issus de l'exploitation des ressources biogénétiques est mise en élaborée et mise en œuvre au niveau de la sous-région.	La communauté internationale appuie les dispositions sous-régionales

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique centrale	

Contexte et problématique : La plupart des pays d'Afrique centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains de ces pays se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous-région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes. Toutefois un état des lieux et la cartographie des zones de conservation visant à mettre en place un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique de la sous-région est en cours d'élaboration.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer à l'échelle sous-régionale d'un cadre global de planification des zones de conservations.

Résultats attendus en 2011 :

- Un cadre global de planification des zones de conservation qui intègre les écosystèmes terrestres, marins et côtiers est élaboré et adopté ;
- Un réseau des aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique est mis en place à l'échelle de la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir: Analyser les lacunes écologiques par pays, en considérant les écosystèmes terrestres et marins / Exploiter les résultats de l'étude à réaliser pour proposer le cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique Centrale.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Compléter l'étude des sites à haut potentiel en biodiversité ;
- Elaborer une carte des sites à haut potentiel en biodiversité ;
- Prendre en compte les autres initiatives de classement des aires protégées ;
- Organiser des concertations sous-régionales sur l'organisation des réseaux d'aires protégées ;
- Accompagner les Etats dans le processus de classement / réaménagement des aires protégées.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Rapport de l'étude sur les sites à haut potentiel en biodiversité disponible
2011	Cadre global de planification des zones de conservation disponible
2011	Réseau d'AP représentatif des écosystèmes mis en place

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 108,7 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE/RAPAC	x	x
UNESCO (CAWHFI)	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité devra capitaliser les acquis des initiatives en cours et passées (GFWatch/WRI, UICN, WWF, WCS, CAWHFI, MAB...) et être menée conjointement avec celles de la fiche 4.1.3.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.2
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Disposer à l'échelle sous régionale d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique	

Contexte et problématique : La plupart de pays d'Afrique Centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes ; aussi, un système d'aires protégées représentatives de tous les écosystèmes est nécessaire pour protéger la diversité biologique en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité :

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir: Identifier les aires protégées / Définir les objectifs de classement au niveau national tant au niveau quantitatif que qualitatif / Réaliser les classements.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans la fiche 4.1.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.3.
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau.	

Contexte et problématique : La plupart des pays d'Afrique Centrale ont créé des aires protégées couvrant des portions importantes de leurs territoires terrestres respectifs (7 à 30%). Cependant, très peu ont créé des aires protégées marines. Il est donc nécessaire et indispensable de procéder à l'identification et au classement des zones représentant un intérêt particulier pour la conservation et la valorisation des écosystèmes marins, côtiers, mangroves, zones humides et les ressources en eau. Des efforts sont consentis à travers des initiatives autour des zones humides en appui à la CICOS. Un nombre plus important d'aires protégées a été inscrit sur la liste des sites Ramsar passant de 15 (7500328ha) en 2005 à 27 (20200741ha) en 2008.

Objectif sous-régional de l'activité : Etendre le réseau d'aires protégées existant couvrant les différents écosystèmes marins, côtiers, de mangroves, et des zones humides et assurer une gestion intégrée des ressources en eau.

Résultats attendus en 2011 :

- La superficie et le nombre des AP couvrant les différents écosystèmes marins, côtiers, de mangroves, et des zones humides sont accrus ;
- La prise en compte de la gestion intégrée des ressources en eaux (GIRE) est effective dans les zones de conservation.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier et cartographier les zones à écosystèmes marins, côtier, à mangroves et humides ainsi que les espèces menacées et leurs gîtes / Renforcer la réglementation pour la protection de ces écosystèmes et espèces / Développer et mettre en œuvre des programmes et projets de protection / Intégrer les préoccupations forestières dans les schémas intégrés de gestion des ressources en eau.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer une stratégie de gestion intégrée des écosystèmes marins, côtiers, mangroves et zones humides ;
- Appuyer les pays dans le processus d'identification et de cartographie des zones à écosystèmes marins, côtiers, à mangroves et humides ainsi que des espèces menacées et leurs gîtes ;
- Accompagner les processus de classement des aires protégées ;
- Assurer le suivi des activités de GIRE dans les zones de conservation.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Stratégie de gestion intégrée des différents écosystèmes élaborée et adoptée
2010	Rapport de l'étude d'identification et de cartographie des AP à l'échelle S/R est disponible
2011	Au moins 3 AP côtières / marines classées supplémentaires
2011	Au moins 5 AP en zone humide classées supplémentaires
2011	Au moins 3 plans d'aménagement / de gestion des zones de conservation prenant en compte la GIRE

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 43,2 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC/UE		x
UICN	x	
WWF	x	
GWP/Central Africa Water Partnership	x	
CICOS	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observation : Cette activité dépend de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre global de planification abordé dans l'activité de la fiche 4.1.1.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.1
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un accord cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières.	

Contexte et problématique : Une des douze résolutions de la Déclaration de Yaoundé est consacrée à la création des aires protégées transfrontalières et à l'amélioration de la gestion des aires protégées existantes. L'importance de ces complexes transfrontaliers n'est plus à démontrer tant elles permettraient de conserver la continuité des habitats et la préservation des corridors de migrations de certaines espèces. Dans la pratique, la mise en place de ce type de complexe d'aires protégées souffre d'une absence de cadre juridique et institutionnel de référence. Pour palier à cette contrainte, des accords ont été établis ou sont en cours dans le cadre de la Tri-nationale de la Sangha (TNS), du Tri-national Dja Odzala Minkebe (TRIDOM) et du BSB Yamoussa (Tchad-Cameroun). Ces trois accords « pilotes », qui sont les premières expériences de gestion transfrontalière des aires protégées dans la sous-région, et qui restent encore à ratifier, contribueront à préparer un accord cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières. La signature des traités par les pays constituera en effet une étape importante dans la traduction opérationnelle de la volonté de coopération entre les pays de la sous-région.

Objectif sous-régional de l'activité : Elaborer et adopter un accord cadre, guide pour la gestion concertée des aires protégées transfrontalières dans les pays d'Afrique centrale.

Résultat attendu en 2011 :

- Un accord cadre pour la gestion des aires protégées transfrontalières est élaboré et adopté ;
- Les accords du TNS, TRIDOM et BSB Yamoussa sont signés et ratifiés.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer les termes de référence, mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offres, recruter le consultant, produire de manière participative et diffuser le document de travail, collecter les commentaires des Etats et organiser une rencontre des Ministres en vue de la signature.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer un document de base pour la définition de l'accord cadre sur la base des accords « pilotes » ;
- Faire adopter et signer l'accord cadre par toutes les parties prenantes ;
- Suivre la ratification de tous les accords au niveau des Etats membres.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Le rapport de consultation juridique sur l'accord cadre est disponible
2011	Résolution du Conseil des ministres adoptant l'accord cadre
2011	Tous les pays ont ratifiés les accords

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 7,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UNESCO/CAWHFI	x	x
WWF	x	
WCS	x	
CEFDHAC (REPAR)	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
UNEP		x
Autres partenaires		

Observation : Le RAPAC n'a pas utilisé l'approche de la réalisation d'un accord cadre mais s'est appuyé sur l'approche d'accord pilotes (TNS, TRIDOM).

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.2
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières.	

Contexte et problématique : Bien que la Déclaration de Yaoundé insiste sur la création des aires protégées transfrontalières et la gestion concertée des complexes transfrontaliers, on constate que seules les initiatives du Tri-national de la Sangha, du Tri-national Dja Odzala Minkebé et de BSB Yamoussa peuvent être citées comme exemples pratiques. Même dans ces expériences pilotes, les aires transfrontalières ne disposent pas encore de plan d'aménagement ceci ne permet pas de se prononcer sur la gestion effective. Les opportunités potentielles d'établissement des aires protégées transfrontalières au niveau des pays n'ont pas été systématiquement documentées faute de cadre sous régional de planification. Il s'agit par conséquent de poursuivre la mise en place dans les pays d'aires protégées frontalières qui ont leurs vis à vis dans le ou les pays voisins.

Objectif sous-régional de l'activité : Promouvoir la création des aires protégées transfrontalières et leur gestion rationnelle dans les pays d'Afrique centrale.

Résultats attendus en 2011 :

- Un programme d'aires protégées transfrontalières est adopté par les pays de la COMIFAC ;
- Des accords de coopération transfrontalière sont signés.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les opportunités de création d'aires protégées transfrontalières, classer en priorité les potentielles aires protégées transfrontalières, créer des aires protégées transfrontalières entre les Etats, signer des accords de gestion des nouvelles aires protégées transfrontalières, amorcer le processus de préparation des plans d'aménagement des aires protégées transfrontalières, créer des zones tampons autour des aires protégées transfrontalières et y établir des zones cynégétiques communautaires. / appuyer l'organisation des réunions transfrontalières pour formaliser et accélérer le processus de création / organiser les négociations et la signature des accords de coopération entre les pays concernés.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Identifier les complexes dont les parties prenantes s'engagent dans le processus de création d'AP transfrontalières ;
- Faciliter et poursuivre les processus de création des APT par les Etats concernés (Mayumba et Konkouati, Campo Ma'an et Rio Campo, Monte Alen et Monts de Cristal) ;
- Accompagner la signature des accords (Gamba et Konkouati, BSB Yassouma) ;
- Initier la concertation pour la création des APT suivantes : forêt de Mayombe entre l'Angola, la RDC et le Congo, Parc National de la Kibira entre le Burundi et le Rwanda, la Réserve Naturelle de Rusizi entre le Burundi et la RDC, Campo-Man et Rio Campo entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Accord de coopération BSB Yamoussa signée
2010	Accord de création de l'aire transfrontalière Gamba-Konkouati (Gabon – Congo) signé
2011	Au moins trois APT créées et accords signés
2011	APTs entre Angola et RDC, entre Burundi et Rwanda et entre Burundi et RDC créée et accords signés

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 225 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UICN	x	
UE/RAPAC		x
WWF	x	
UNESCO (CAWFHI)	x	x
UNEP		x
CARPE/USAID/USFS	x	X
Autres partenaires		

Observation : cette fiche intègre les activités de la fiche 4.2.3.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.3
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Signer les accords de coopération pour les aires protégées transfrontalières.	

Contexte et problématique : Les initiatives de la Trinationale de la sangha (TNS) et du Trinational Dja Odzala Minkebe (TRIDOM) sont les deux premières expériences de gestion transfrontalière des aires protégées et de leurs zones périphériques. Le cadre juridique et institutionnel de leur mise en œuvre mérite d'être le plus complet et solide possible. Ainsi la signature des traités par les pays constitue une étape importante dans la traduction opérationnelle de cette volonté de coopération des pays concernés.

Objectif sous-régional de l'activité :

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir: TNS au Cameroun Congo RCA, TRIDOM au Cameroun Gabon Congo / Préparer les accords pour les nouvelles zones transfrontalières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observation : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans la fiche 4.2.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.4
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Développer des standards d'aménagement, de gestion et de contrôle des zones transfrontalières (forêts de production et aires protégées).	

Contexte et problématique : Chaque pays dispose de normes nationales d'aménagement, de gestion et contrôle dans le cadre de la gestion de ses aires protégées y compris transfrontalières. Ces normes sont souvent différentes d'un pays à l'autre rendant ainsi la gestion concertée des zones transfrontalières difficile. La différence des standards étant de nature à compromettre l'intégrité des complexes d'aires protégées, il est nécessaire de développer des standards communs acceptables par tous les pays riverains.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer des normes et standards d'aménagement et de contrôle pour les zones transfrontalières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir: Sur la base de l'analyse comparée des standards, recruter une expertise pour proposer des canevas de base pour la gestion et le contrôle des activités dans les zones transfrontalières. Ces canevas de base feront l'objet de discussions aux niveaux national et sous régional avant d'être adoptés par la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observation : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans les fiches 3.2.1 (aspect standard d'aménagement et de gestion) et 4.2.5 (aspect contrôle)

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.5
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer la lutte contre le braconnage transfrontalier.	

Contexte et problématique : La gestion des ressources transfrontalières souffre actuellement de la faible capacité des pays à pouvoir combattre les pratiques illicites dans l'exploitation du bois d'œuvre de même que le braconnage de la faune. Les aires protégées transfrontalières font l'objet de beaucoup de convoitise car regorgeant pour la plupart des grands mammifères dont les trophées sont très commercialisés au plan international. Les braconniers qui opèrent sur le territoire de plusieurs pays dont les réglementations ne sont pas harmonisées ne peuvent être maîtrisés que si des actions concertées planifiées de manière cohérente sont menées. L'élaboration d'un document de stratégie régional de lutte contre le braconnage est en cours. Actuellement les pays d'Afrique centrale ne reportent à la CITES que 5% des saisies d'ivoire. La collaboration entre l'OCFSA et la Task force de l'accord de Lusaka a été entérinée par un mémorandum d'accord et permet à l'OCFSA d'avoir des données sur le trafic de produits et sous-produits de la faune et de la flore. D'autre part, un contrôle transfrontalier est effectif pour le TNS.

Objectif sous-régional de l'activité : Elaborer une stratégie et un plan sous-régional concertés de lutte contre le braconnage de la faune et des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Résultat attendu en 2011 : Une stratégie et un plan de contrôle et de lutte contre le braconnage transfrontalier sont adoptés.

Principales étapes nationales à franchir: Mobiliser les ressources financières et recruter les consultants pour la production des plans nationaux / Organiser un atelier sous-régional de validation / Adhérer aux initiatives internationales de lutte contre le braconnage (MIKE, etc.) / Renforcer la législation pénale sur les délits de braconnage / Renforcer la collaboration avec les services des douanes, les transports aériens et ferroviaires, et les sociétés forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Appuyer les pays dans l'élaboration de leur stratégie de lutte et de contrôle contre le braconnage ;
- Définir des projets de stratégie et de plans prioritaires d'intervention au niveau sous-régional sur la base des stratégies nationales ;
- Adopter la stratégie et le plan de lutte et de contrôle contre le braconnage transfrontalier ;
- Signer des protocoles de libre circulation des accords pour la lutte anti-braconnage (faune, PFL et PFNL) et autres textes de facilitation du contrôle transfrontalier ;
- Assurer la dotation en équipement de communication des APT.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Le document de stratégie sous-régionale est élaboré
2011	La résolution du Conseil des ministres adoptant la stratégie de lutte et de contrôle contre le braconnage est disponible
2011	Au moins 6 pays ont élaborés et adoptés leur stratégie et leur plan de lutte et de contrôle contre le braconnage
2011	Au moins 3 nouvelles APT sont équipées de moyens de communication

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 45 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
TRAFFIC	x	x
WWF	x	
WCS	x	
RAPAC	x	
CARPE		x
UNEP-GRASP et autres partenaires	x	x

Observation : Assurer la dotation en logistique, (équipement, communication...) est une modalité de la bonne mise en œuvre d'une stratégie régionale 4.2.7

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.6
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Faciliter le contrôle dans les zones transfrontalières	

Contexte et problématique : Le contrôle des activités dans les zones transfrontalières souffre des problèmes liés à l'incapacité des équipes nationales de contrôle d'opérer hors de leurs territoires de compétence ; par ailleurs le braconnage transfrontalier n'a pas fait l'objet d'une attention particulière malgré ses spécificités. Peu d'informations sont disponibles sur les saisies de trophées et autres produits de l'exploitation illégale. Il est urgent de mettre en place des modalités permettant la conduite des missions de contrôle forestier et faunique au delà des frontières nationales.

Objectif sous-régional de l'activité :

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir: Instaurer un régime dérogatoire au droit commun pour le contrôle des zones transfrontalières / Organiser des opérations coup de poing à la frontière / Attribuer des fréquences radio pour la gestion de la tri-nationale de la Sangha.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observation : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans la fiche 4.2.5

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.7
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un projet pour la dotation en équipements de communication pour les aires protégées transfrontalières TNS TRIDOM et autres	

Contexte et problématique : Le TNS dispose des structures opérationnelles sur le terrain et d'un Comité technique de Planification et d'exécution avec des techniciens qui collaborent régulièrement depuis quelques années. Le contrôle des activités dans les zones transfrontalières souffre des problèmes liés à l'incapacité des équipes nationales de contrôle d'opérer hors de leurs territoires de compétence mais surtout au manque de moyens de communication rapide et fiable. La dotation en équipements de communication des équipes de terrain dans les trois aires protégées du TNS est un projet prioritaire pour le développement de la gestion concertée de ce complexe partagé par trois pays d'Afrique centrale.

Objectif sous-régional de l'activité :

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir:

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observation : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans la fiche 4.2.5

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.3.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Ressources phytogénétiques	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques.	

Contexte et problématique : Les forêts d'Afrique centrale regorgent de potentialités qui restent globalement peu connues et valorisées. La gestion des ressources phytogénétiques objets de nombreuses convoitises tant nationales qu'internationales se fait sans cadre institutionnel et juridique appropriés. Les royalties générées par la valorisation de certains de ces produits sont soit inconnues ou très inégalement réparties entre les bénéficiaires. Les pays de la COMIFAC gagneraient à mettre en place une stratégie cohérente pour les ressources phytogénétiques. Ils sont pour cela engagés dans le processus de négociation relatif à l'Accès et Partage des Avantages (APA). Des positions communes qu'ils formulent à travers le groupe de travail biodiversité (GTBAC) viennent ainsi enrichir l'élaboration du régime international APA. Aussi, des initiatives en vue de la définition de critères de commerce non préjudiciable des ressources phytogénétiques sont en cours.

Objectif sous-régional de l'activité : Adopter et mettre en œuvre une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques.

Résultat attendu en 2011 : une stratégie sous-régionale d'accès et de partage des bénéfices issus des ressources biogénétiques est adoptée et mise en œuvre.

Principales étapes nationales à franchir: Textes nationaux consolidés / Initier et développer des programmes nationaux de recherche sur les ressources phytogénétiques / Renforcer la réglementation en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation des ressources phytogénétiques / Définir des mécanismes de protection (brevets) et de partage des royalties.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Promouvoir la recherche sous régionale sur les ressources phytogénétiques ;
- Elaborer la stratégie sous-régionale ;
- Faciliter la concertation sous-régionale des acteurs sur cette stratégie ;
- Faire adopter la stratégie sous-régionale par le Conseil des ministres ;
- Développer une banque de données ;
- Définir les mécanismes de protection et de partage des royalties ;
- Faire enregistrer les brevets.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Un projet de stratégie est élaboré
2010	Résolution du Conseil des ministres adoptant la stratégie
2009-2011	Une banque de données des brevets disponible et actualisée
2011	Au moins trois pays intègrent les dispositions de la stratégie sous-régionale dans les législations nationales

Responsable principal de l'exécution: SE/ COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 48,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
SCDB	x	
PNUE	x	x
TRAFFIC	x	
UE/OIBT/CITES	x	x
Allemagne (GTZ)	x	x
France		x
UICN	x	
OAPI	x	
CARPE		x
Autres partenaires		

Observation : L'APA est une mise en œuvre de la CDB (axe 1)

AXE STRATEGIQUE 5 / CHAPITRE 5

Valorisation durable des ressources forestières

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 5

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
5	Valorisation durable des ressources forestières	Développer le secteur de façon équitable au bénéfice du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Les OMD sont atteints dans les collectivités territoriales décentralisées en Afrique Centrale ; • Variations du nombre d'emplois formels / informels dans le secteur forestier ; • Un % substantiel des redevances forestières et fauniques est redistribué au bénéfice du développement local ; • Superficie forestière (divisée en unités d'aménagement) certifiée 'gestion durable' (selon les normes des systèmes de certification reconnus) ; • Volumes EBR² exportés (grumes, sciages, contreplaqué, placage, parquet) • Volumes de bois d'œuvre roulé (production nationale avec division entre secteur industriels et secteur des petites et moyennes entreprises). 	Les pays ont une clé de répartition des redevances forestières bien définie et redistribuent effectivement ces redevances
Composantes		Objectifs	Indicateurs de résultat pour 2011	Hypothèse
5.1	Valorisation économique des filières bois – faune – PFNL - tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter durablement la contribution du secteur forestier et touristique au développement socio-économique ; • Favoriser une transformation plus poussée des bois (deuxième et troisième transformation) ; • Favoriser la valorisation des déchets industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> • La contribution des filières bois, faune, PFNL et tourisme aux économies de la sous-région est en nette augmentation ; • Valeur globale des investissements privés dans les entreprises du secteur forestier estimée chaque année dans tous les pays de la COMIFAC. 	Une situation de référence est réalisée pour chaque grande filière du secteur forestier.
5.2	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/ contrôle	Maîtriser la connaissance de toutes les utilisations des ressources forestières dans la sous région.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque pays s'est doté d'une stratégie cohérente de contrôle de l'exploitation des ressources ; • Taux de transformation par rapport au volume annuel de production de bois. 	Transparence et bonne gouvernance dans les Etats membres.
5.3	Certification forestière et traçabilité	Augmenter la crédibilité au niveau national et international des opérateurs du secteur forestier de la sous-région.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de concessions certifiées ; • Nombre d'APV signés. 	Tous les marchés porteurs exigent la certification.
5.4	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	Assurer la bonne gouvernance dans le secteur forestier de la sous-région par des actions spécifiques.	Le volume des bois attestés légaux vendus à l'exportation et sur les marchés nationaux est en nette augmentation.	Une situation de référence est réalisée dans chaque Etat.

² EBR : Equivalent Bois Rond

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.1.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : assurer la planification dans l'espace et dans le temps de l'allocation des différents titres d'exploitation des ressources forestières.	

Contexte et problématique : Le principe d'une allocation planifiée des titres n'est pas encore généralisé dans la sous région, ce qui constitue une entrave à la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières. Par ailleurs, le principe de l'observation indépendante de la gestion forestière recommandé par le processus AFLEG est mis en œuvre de manière disparate dans les pays de la sous région. Des observatoires indépendants sont en cours d'installation dans certains pays de la sous-région

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer de façon transparente l'accès aux ressources.

Résultat attendu en 2011 : Tous les titres d'exploitation forestière sont attribués sur une base planifiée.

Principales étapes nationales à franchir : Inventaire des textes législatifs, les actualiser ou les réviser / Connaître les concessions forestières nationales Planifier les différents titres d'exploitation forestière à attribuer aux différents opérateurs économiques.

Analyser les procédures officielles et les mécanismes d'attribution des permis et proposer les aménagements nécessaires pour améliorer la transparence et la concurrence / Organiser un atelier national de validation des propositions d'aménagement des procédures et mécanismes d'attribution ; préparer et faire signer les textes d'application / Mettre en place les nouvelles procédures et les mécanismes adoptés / Instituer un mécanisme indépendant de contrôle des procédures d'attribution des titres et d'exploitation des ressources forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Sensibiliser les pays à la mise en place du système planifié d'attribution ;
- Organiser un atelier sous-régional d'échanges et d'information ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche dans les pays membres.

échéances	Indicateurs de résultats
2009	Codes, textes législatif et réglementaire révisés
2010	Guide sous régional d'attribution des titres élaboré et diffusé
2011	Au moins un atelier d'échanges et d'information sous-régional sur les systèmes planifiés d'attribution des titres d'exploitation forestière organisé
2011	Au moins cinq pays attribuent les titres d'exploitation sur une base planifiée

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OIBT	x	
OFAC	x	
Autres partenaires		

Observations : Prise en compte des préoccupations intersectorielles (industries extractives et autre infrastructures). L'activité est en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques ainsi qu'avec la fiche 5.1.1.2.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.1.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : promouvoir la transparence et la concurrence dans les processus d'attribution des différents titres et autorisations relatives à l'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : Le principe d'une allocation planifiée des titres n'est pas encore généralisé dans la sous région, ce qui constitue une entrave à la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières. Par ailleurs le séminaire AFLEG de Libreville en juillet 2005, a fortement recommandé le principe de l'observation indépendante de la gestion forestière.

Objectif sous-régional de l'activité :

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir : Analyser les procédures officielles et les mécanismes d'attribution des permis et proposer les aménagements nécessaires pour améliorer la transparence / Organiser un atelier national de validation des propositions d'aménagement des procédures et mécanismes d'attribution ; préparer et faire signer les textes d'application / Mettre en place les nouvelles procédures et les mécanismes adoptés / Instituer un mécanisme indépendant de contrôle des procédures d'attribution des titres et d'exploitation des ressources forestières.

Activités à mener au niveau sous-régional :

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans la fiche 5.1.1.1

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : élaborer et adopter les schémas nationaux d'industrialisation.	

Contexte et problématique : Pour éviter la surcapacité des installations industrielles de transformation du bois entraînant une exploitation abusive des ressources forestières, afin d'éviter des distorsions commerciales entre pays de la sous région et faciliter le contrôle de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de transformation, une certaine harmonisation des approches dans la sous région semble nécessaire. L'industrialisation de la filière bois est d'autant plus importante dans le contexte de crise actuel. Un atelier OAB/OIBT sur la transformation plus poussé du bois a été organisé et un plan stratégique régional a été adopté.

Objectif sous-régional de l'activité : Mettre en cohérence les législations nationales en matière d'industrialisation en s'inspirant du plan stratégique OAB/OIBT régional.

Résultat attendu en 2011 : Les pays de la sous-région disposent d'une approche commune d'élaboration d'un schéma national d'industrialisation.

Principales étapes nationales à franchir: Elaborer ou actualiser la politique nationale d'industrialisation de la filière bois / Définir un plan directeur d'industrialisation.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Sensibiliser les pays au bien fondé de la disponibilité d'un schéma d'industrialisation nationale sur la base de la stratégie OAB/OIBT ;
- Organiser un atelier sous-régional d'échanges, d'information et d'harmonisation des approches ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche commune dans chacun des pays membres.

échéances	Indicateurs de résultat
2009	Projets de stratégies nationales d'industrialisation filière bois élaborés
2010	Atelier sous-régional d'échanges, d'information et d'harmonisation des approches organisé
2011	60% des stratégies nationales d'industrialisation filière bois sont finalisées et adoptées

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 30,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OIBT	x	
IFIA (syndicats nationaux)	x	
Autres partenaires		

Observation : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées	

Contexte et problématique : La ressource ligneuse est mal utilisée du fait de l'insuffisance de transformation généralement limitée à la première transformation. D'autre part, les industries installées n'ont pas toujours des équipements appropriés utilisant des technologies modernes. Cela entraîne un gaspillage important de la matière première, une baisse de la qualité et de la valeur des produits exportés. L'OIBT et l'OAB ont pourtant préconisé une stratégie de transformation plus poussée de la matière première ligneuse au profit des pays membres qui n'est malheureusement pas appliquée. Le bois est tout de même de plus en plus transformé sous l'effet des réglementations forestières, des efforts restent à poursuivre.

Objectif sous-régional de l'activité : Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et accroître la valeur ajoutée des produits mis dans le marché.

Résultat attendu en 2011 : Les pays de la sous-région transforment de manière plus poussée le bois sur la base des schémas nationaux d'industrialisation.

Principales étapes nationales à franchir : Définir des mesures d'encouragement à la récupération du bois dans les industries forestières / Inciter à la production locale des produits à forte valeur ajoutée / Favoriser l'importation des machines à bois performantes / Promouvoir les PME et PMI dans les différentes filières de transformation.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Exploiter la stratégie OIBT/OAB ;
- Organiser un atelier sous-régional d'échanges et d'information sur des approches prometteuses en matière de promotion d'investissements dans le secteur avec utilisation de technologies modernes ;

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Rapports sur l'état des lieux des étapes nationales disponibles
2010	Atelier sous régional d'échanges et d'information sur des approches prometteuses en matière de promotion d'investissement dans le secteur avec utilisation de technologies modernes
2011	Augmentation d'au moins 50% du nombre d'industries performantes de transformation
2011	60% des pays du Bassin du Congo transforment de manière plus poussée sur la base de leurs schémas nationaux d'industrialisation.

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 37,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OIBT	x	x
IFIA (syndicats nationaux)	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observation : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : développer un marché régional et sous régional du bois et autres produits forestiers	

Contexte et problématique : L'absence de règles pour le commerce régional et sous régional des produits forestiers handicape les échanges entre pays. Cela entraîne une sous valorisation des ressources forestières dans la sous région en privant les industries installées de matières premières. Des études préliminaires sur les flux de bois au niveau intra et inter régional ont été réalisées.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser de façon optimale le tissu industriel et artisanal sous régional d'exploitation et de transformation des produits forestiers.

Résultats attendus en 2011 : Un marché sous-régional, régional et international du bois et des autres produits forestiers est opérationnel.

Principales étapes nationales à franchir : Organiser une concertation sur le développement d'un marché sous-régional du bois (CEMAC, OAB, OIBT, IFIA, ATIBT, Syndicat nationaux, etc. et Etats) / Mettre en place des systèmes spécialisés de marché régional sous-régional et international de bois et autres produits forestiers.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Mener une analyse approfondie de la problématique du commerce intra et inter régional des produits forestiers est disponible par catégorie de transformation;
- Valider par le forum sous-régional les recommandations sur la mise en place d'un marché sous régional ;
- Mettre en place progressivement les mécanismes et les systèmes de fonctionnement du marché.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2010	Rapports des études sont disponibles
2010	Les recommandations des rapports des études sont validées par le forum sous-régional.
2011	Les systèmes du marché sont mis en place et opérationnels

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 60 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ	x	
OIBT / CCI	x	
TRAFFIC	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observation : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.4
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : inciter à l'adoption de codes déontologiques dans toutes les grandes filières et activités forestières qui soient compatibles avec les principes de gestion durable des forêts	

Contexte et problématique : La mise en œuvre des règles de gestion durable des forêts ne peut se faire efficacement qu'avec une implication forte de la profession. Cette implication s'énonce par l'établissement d'un code déontologique volontaire. Les États peuvent inciter les opérateurs à y adhérer, notamment à travers l'adoption de coefficients de pondération dans l'attribution des titres d'exploitation forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les opérateurs économiques à contribuer eux-mêmes au respect des règles de gestion durable.

Résultat attendu en 2011 : Les codes de déontologie des différents segments de la filière bois et autres sont publiés et la majorité des exploitants du secteur formel font partie de réseaux visant leur application.

Principales étapes nationales à franchir : Veiller au respect des codes déontologiques.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Continuer les activités du forum national et sous-régional de la CEFDHAC sur la question ;
- Élaborer les codes des différents segments de la filière bois ;
- Organiser des ateliers sous régionaux de validation.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Prise en compte des codes déontologiques dans le forum
2010-2011	Publication des codes

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 79,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OAB	x	
IFIA-ATIBT	x	
Autres partenaires		

Observation : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière faune : améliorer la contribution de la filière faune au développement économique et social de la sous-région	

Contexte et problématique : En dépit de la richesse faunique de la sous-région, la contribution de la filière faune à l'ensemble des économies nationales est encore timide. La gestion de l'importante faune sauvage, qui se trouve aussi bien dans les aires protégées de la sous-région que dans les espaces de production, ne pourra être durable que si la filière faune contribue de manière significative à l'ensemble de l'économie des pays et à la lutte contre la pauvreté des communautés locales.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à la filière faune de créer des richesses et un nombre important d'emplois permanents dans les pays de la sous-région.

Résultats attendus en 2011 : Les pays de la sous-région sont dotés des fonds faune alimentés par une taxation harmonisée et adaptée des produits de la filière.

Principales étapes nationales à franchir : Faire l'Etat des lieux des filières faunes dans les états / Etudier la fiscalité de la faune et mettre en place des mesures fiscales incitatives / Développer une stratégie d'intégration de la filière faune dans les économies nationales / Appuyer l'organisation des structures professionnelles de la filière faune / Sécuriser les zones cynégétiques en renforçant leur statut / Actualiser, renforcer et harmoniser les réglementations en matière de conservation et de gestion de la faune / Mettre en cohérence les législations fiscales, douanières et fauniques pour faciliter le développement de la filière.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Elaborer l'état des lieux de la contribution de la filière faune à l'économie sous régionale en mettant en exergue les expériences nationales existantes ;
- Organiser un atelier sous régional sur les approches de renforcement de la contribution de la filière faune à l'économie sous régionale (notamment concernant les modalités de mise en place d'un système de taxation incitative adaptée et harmonisée de la filière faune) ;
- Accompagner les états à l'organisation des structures professionnelles de la filière et à la mise en place des fonds faune;
- Appuyer les pays à mettre en place des conditions favorables à la création des richesses et des emplois permanents dans la filière.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Rapport sur l'état des lieux disponible
2010	Atelier sous régional sur les modalités de mise en place d'un système de taxation incitative adaptée et harmonisée de la filière faune
2010	Résolution du Conseil des Ministres adoptant les recommandations sur les modalités d'un système de taxation incitative de la filière faune
2011	Au moins trois pays disposent d'un fonds faune

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 62,2 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RAPAC	x	
TRAFFIC	x	
FFEM/UNESCO(CAWHFI)	x	
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Organiser des filières des différents PFNL	

Contexte et problématique : Les PFNL qui constituent une des principales richesses des forêts d'Afrique centrale sont actuellement peu valorisées. Ils font l'objet de multiples activités dans le secteur informel. Pour leur permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de procéder à la structuration et au développement des filières porteuses. Hormis les études menées en vue de l'amélioration de la connaissance sur la ressource (FAO), la filière PFNL n'est toujours pas valorisée. Des efforts ont été consentis dans la sous-région parmi lesquels le développement des filières, sur l'état des PFNL, des filières et des perspectives de développement. Les filières gomme arabique, prunus africana, gnetum et beurre de karité sont en cours de développement.

Objectif sous-régional de l'activité : Organiser des filières porteuses des PFNL dans les pays de la sous-région, afin qu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté.

Résultats attendus en 2011 :

- Les pays d'Afrique Centrale appliquent la directive et mettent en place des stratégies et des plans nationaux de développement et de valorisation des filières porteuses des PFNL ;
- Des filières porteuses sont structurées et développées dans les pays de la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser les populations et les gouvernants sur l'importance de ce secteur ainsi que sur les techniques d'utilisation durable des PFNL / Elaborer et/ou renforcer les réglementations en vigueur en matière d'accès, de collecte et de commerce de PFNL / Développer et mettre en place les normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL / Mettre en place une fiscalité incitative au développement des PFNL / Organiser une concertation sur la problématique des PFNL / Mettre en place une stratégie nationale de gestion des PFNL / Promouvoir les opérations communautaires de collecte et de gestion durable des PFNL / Promotion des opérations de régénération et de développement de la ressource./ Vulgariser les outils de transformation.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Organiser une réflexion et un atelier sous régionale sur la problématique (Valorisation économique, transformation, organisation des filières);
- Assurer le suivi de l'élaboration des stratégies et des plans nationaux de valorisation de la filière ;
- Appuyer les pays dans l'élaboration harmonisée des normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL porteurs conformément à la directive adoptée;

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Document sur la valorisation des filières disponible
2010	Normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL validées
2011	Documents de stratégies et plans nationaux disponibles
2011	Aux moins dix filières porteuses des PFLN dans la sous-région.

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 75 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institutions sous-régionales (RAPAC, CEFDHAC)	x	
FAO	x	x
BAD/CEEAC		x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité est la conséquence de la fiche 5.1.4.2 supprimée.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Mettre en place des stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	

Contexte et problématique : Les PFNL qui constituent une des principales richesses des forêts d'Afrique centrale sont actuellement peu valorisées. Ils font l'objet de multiples activités dans le secteur informel. Pour leur permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de procéder à la structuration et au développement des filières porteuses.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'une stratégie de développement des filières porteuses des PFNL pour les pays de la sous-région.

Résultats attendus en 2011 :

- Avant fin 2011, les pays d'Afrique Centrale appliquent la directive et se dotent de plans nationaux de valorisation des filières.

Principales étapes nationales à franchir : Réaliser un forum national PFNL sur les mesures à prendre pour développer les filières / Mettre en place une stratégie nationale de développement durable et socio-économique des PFNL.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Poursuivre la sensibilisation des pays sur l'importance de la filière des PFNL
- Organiser des échanges sur les expériences en matière de gestion des PFNL
- Appuyer à l'internalisation des Directives dans les réglementations nationales et au renforcement des capacités
- Appuyer le développement de stratégies nationales sur les PFNL

Dates d'échéances	Indicateurs
2009-2010	Au moins cinq pays disposent un projet d'appui à la filière PFNL
2011	Au moins deux forums sous-régionaux et un forum national tenus dans les pays couverts par le projet
2011	Un projet de texte législatif ou réglementaire intégrant les PFNL est élaboré dans chaque pays couvert par le projet
2011	Une stratégie nationale sur les PFNL validée par les pays couverts par le projet

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 0,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	
Allemagne		x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.5.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière touristique : Favoriser le développement des activités éco touristiques	

Contexte et problématique : Les énormes potentialités d'Afrique Centrale pour un tourisme de vision sont malheureusement encore peu exploitées. Ce secteur reste encore peu connu. Pour lui permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de chercher à en faire une activité économique rentable à travers (i) une action concertée de conservation et de valorisation de la diversité biologique et culturelle et (ii) la génération des bénéfices substantiels équitablement répartis au sein des populations locales. Des réflexions sur l'écotourisme et le tourisme responsable dans et autour des aires protégées sont en cours. Elles ont permis d'élaborer plusieurs documents : « Ecotourisme et Tourisme Communautaire pour les Aires Protégées d'Afrique Centrale », « synthèse de l'atelier de tourisme responsable », « réflexion autour du développement touristique en Afrique Centrale », etc.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser la diversité biologique et culturelle à travers le tourisme et l'écotourisme durable

Résultats attendus en 2011 : Une stratégie sous régionale sur le tourisme et l'éco-tourisme durable est élaborée et mise en œuvre.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser le public et les partenaires sur l'intérêt du secteur éco touristique pour les pays du Bassin du Congo / Produire un répertoire des sites éco touristiques et cynégétiques majeurs sur la base des fiches destination du RAPAC / Rechercher et développer les capacités des administrations nationales et des professionnels à gérer les filières touristiques / Développer les infrastructures touristiques nationales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Poursuivre la réflexion sous régionale sur la problématique liée au tourisme transfrontalier et la labellisation de l'écotourisme ;
- Sensibiliser les pays sur l'importance du tourisme ;
- Capitaliser les études/initiatives existantes dans le secteur du tourisme et de l'éco-tourisme ;
- Elaborer et valider un projet de stratégie sous-régionale;
- Favoriser l'exploitation des circuits touristiques identifiés.

Dates d'échéances	Indicateurs de résultats
2010	Document de stratégie élaboré et validé
2011	Les pays valorisent les circuits touristiques

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 75 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OCFSA	x	
Opérateurs économiques de la filière	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
UE		x
WWF	x	
African parks Network/FFI	x	x
WCS	x	
ZSL	x	
OMT	x	
BAD/CEEAC/UICN	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Assainir tous les titres d'exploitation des ressources forestières.	

Contexte et problématique : La déclaration de la conférence ministérielle AFLEG (African Forest Law Enforcement and Governance, octobre 2003) traduit la volonté politique des pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources forestières à travers la mise en œuvre d'une série de mesures tant au niveau national que sous-régional. Un accent particulier est ainsi mis sur la nécessité d'un renforcement de la coopération entre les organismes sous-régionaux et régionaux afin d'éliminer le flux des produits forestiers illégaux. La promotion d'une telle bonne gouvernance passe nécessairement par la publication régulière par l'administration forestière du répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières valides et du sommier des infractions ainsi que la publication des données de ces titres à l'observatoire sous-régional des forêts. L'OFAC est créé, il faut maintenant le faire vivre et lui donner les capacités de publier les données. L'initiative FLEGT participe à la bonne gouvernance forestière et ainsi à l'assainissement de tous les titres. L'atlas forestier du Cameroun est actualisé régulièrement, les autres sont en préparation. Le processus de conversion des titres forestiers de la RDC est en voie d'aboutissement. L'état des forêts est régulièrement publié (2006 et 2008).

Objectif sous-régional de l'activité : Gérer de manière idoine les titres d'exploitation des ressources forestières.

Résultat attendu en 2011 : L'observatoire des forêts d'Afrique centrale est connecté aux réseaux nationaux d'observatoires et favorise la gestion transparente des titres.

Principales étapes nationales à franchir : Dresser le répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières / Mettre les données actualisées sur les titres valides à la disposition de l'observatoire sous-régional des forêts de la COMIFAC / mettre en place des observatoires nationaux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays sur l'importance d'assainir les titres d'exploitation forestière et de disposer d'un répertoire national des titres valides suivant un modèle préconçu ;
- Connecter les observatoires nationaux à L'OFAC ;
- Mettre régulièrement à la disposition de l'OFAC les données relatives à la gestion des titres et aux sommiers des infractions.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Un répertoire sous-régional compile les répertoires nationaux des titres valides
2011	Tous les observatoires nationaux sont connectés à l'OFAC
2011	Tous les pays publient les données sur les titres d'exploitation valides

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 20 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
UE/FORAF/OFAC		x
ADIE	x	
WRI/GFW/CARPE	x	x
OAB	x	
BAD/CEEAC		x
UICN	x	
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une convention sous-régionale sur le contrôle forestier.	

Contexte et problématique : Les pays d'Afrique centrale disposent pour la plupart d'une législation et d'une réglementation orientées vers le développement durable et à même de bien guider les activités forestières. Ils travaillent également à mettre en place des stratégies nationales de contrôle de l'exploitation des produits forestiers et fauniques pour faire face au développement des activités illégales. Mais s'appliquant sur les mêmes écosystèmes et visant les mêmes activités, ces différentes stratégies, pour être plus efficaces, devraient être harmonisées et dotées de moyens adéquats notamment au niveau des structures frontalières de contrôle. Un accord sous-régional sur le contrôle forestier a été adopté par le Conseil des ministres.

Objectif sous-régional de l'activité : Mettre en œuvre l'accord sur le contrôle forestier.

Résultats attendus en 2011 :

- L'accord sous-régional sur le contrôle et la lutte contre les activités forestières illicites et contre le braconnage est mise en œuvre dans tous les pays membres de la COMIFAC.
- Doter les services concernés des moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières.

Principales étapes nationales à franchir : Adapter et appliquer les textes législatifs nationaux à la directive.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Vulgariser l'accord sous-régional ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord ;
- Accompagner la ratification de l'accord par les pays ;
- Accompagner l'élaboration des stratégies nationales de contrôle forestier ;
- Renforcer les services de contrôle aux frontières en effectif et les doter de moyens de communication et de logistique appropriés.

Echéances	Indicateurs de résultats
2011	Au moins six pays ratifient l'accord sous-régional
2011	Au moins six pays intègrent les dispositions de l'accord dans leur législation et stratégies nationales
2009-2011	Rapports annuels sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'accord sous-régional élaborés et diffusés
2011	Les principaux services de contrôle sont renforcés en effectifs et en moyens de communication/logistique

Responsable principal de l'exécution : SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 27,7 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	x
TRAFFIC	x	
OAB	x	
Autres partenaires		

Observation : Le groupe de travail FLEGT/AFLEG contribuera à la réalisation de l'activité avec l'appui des partenaires. Cette fiche intègre l'activité de la fiche 5.2.3 supprimée.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les structures frontalières de contrôle forestier avec des moyens de communication (radio téléphone) et de logistique de fonctionnement	

Contexte et problématique : Les pays d'Afrique centrale disposent pour la plupart d'une législation et d'une réglementation orientées vers le développement durable et à même de bien guider les activités forestières. Ils travaillent également à mettre en place des stratégies nationales de contrôle de l'exploitation des produits forestiers et fauniques. Mais s'appliquant sur les mêmes écosystèmes et visant les mêmes activités, ces différentes stratégies, pour être plus efficaces, devraient être harmonisées et dotées de moyens adéquats notamment au niveau des structures frontalières de contrôle.

Objectif sous-régional de l'activité :

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Principales étapes nationales à franchir : Faire un état des lieux de la situation nationale en matière d'équipements, évaluer les besoins et acquérir les équipements / Faire une revue et une évaluation des initiatives en matière de contrôle de l'exploitation des ressources / Mettre en place les structures de contrôle et les rendre efficace.

Activités à mener au niveau sous-régional :

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette fiche a été supprimée. Ses activités sont reprises dans la fiche 5.2.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir le processus de certification forestière.	

Contexte et problématique : Le processus de certification forestière a été engagé par plusieurs entreprises forestières de la sous-région afin de pouvoir améliorer leur image de marque quant à la gestion durable des ressources forestières à laquelle les pays dans lesquels elles opèrent se sont engagés avec l'appui de la communauté internationale. La COMIFAC devra ainsi aider à promouvoir un système de certification internationalement reconnu. La certification FSC apparaît progressivement comme le système de certificat de gestion durable le plus utilisé en Afrique centrale avec près 3 millions d'hectares certifiés fin 2008.

Objectif sous-régional de l'activité : Encourager les opérateurs du secteur forestier à faire certifier leurs concessions.

Résultats attendus en 2011 :

- Le groupe de réflexion de la COMIFAC sur la certification est mis en place et est opérationnel ;
- Un projet de directive sous-régionale est proposé pour faciliter la logique de certification.

Principales étapes nationales à franchir : Développer et mettre en place les principes critères et indicateurs de certification forestière / Prévoir dans le forum national une commission multipartite spécialisée sur la promotion du processus de certification / Former des auditeurs forestiers à l'échelle de la sous-région et les faire assermenter.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Organiser la mise en place et l'opérationnalisation du groupe de réflexion sur la certification ;
- Utiliser le système de la plate forme électronique COMIFAC pour les communications du groupe de concertation ;
- Préparer un projet de directive sous-régionale sur la certification ;
- Appuyer la formation des auditeurs forestiers au niveau de la sous-région.

Echéances	Indicateurs de résultats
Fin 2009	Le groupe de réflexion est constitué et est fonctionnel
2010	Le groupe de concertation utilise la plate forme électronique de la COMIFAC
2010	Un projet de directive sous-régionale est préparé
2011	Auditeurs sont formés pour la certification forestière de gestion durable

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 132,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WWF	x	x
France		x
Allemagne	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
OIBT	x	
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous région (OAB et CIFOR)	

Contexte et problématique : À la suite de la Déclaration de Yaoundé, le Sommet des Chefs d'Etat en 2005 a pris la résolution de mettre les forêts des pays membres sous aménagement sur la base des PCI harmonisés d'ici 2015. La COMIFAC se doit par conséquent d'apporter un appui pour mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous-région. Certains pays ont adopté leurs PCI nationaux et d'autres sont en cours. Un document régional de référence des PCI Afrique centrale est disponible.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays de la sous-région à disposer des normes de gestion durable utilisables et compatibles à leurs spécificités.

Résultats attendus en 2011 :

- La majorité des pays dispose de leur propre standard national de PCI de gestion durable ;
- Les PCI de plantation sont utilisés dans les pays de savanes.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier une ou plusieurs forêts pouvant accueillir le processus de test / Signer une convention entre l'exploitant forestier et l'OAB/CIFOR / Exécuter le processus de test des PCI.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Encourager les pays membres à élaborer leurs propres standards nationaux de PCI de manière participative en incluant notamment le secteur privé et les ONG ;
- Appuyer les pays à procéder aux tests in situ de ces PCI ;
- Promouvoir l'utilisation des PCI de plantation dans les pays de savanes.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Les PCI de plantation sont utilisés dans les pays de savane
2011	Les tests de PCI sont réalisés dans au moins trois pays
2011	Au moins six pays forestiers disposent d'un standard adopté

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 34,6 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GNT	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
OIBT	x	x
WWF	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous régionale un système unique de traçabilité	

Contexte et problématique : Il est nécessaire de mettre en œuvre un ou des systèmes de traçabilité pour répondre aux exigences : du processus de certification, du processus FLEGT et pour la bonne gouvernance dans le secteur. Il existe actuellement plusieurs solutions techniques à travers le monde. Mais, avoir plusieurs systèmes dans la sous région rend plus complexe et coûteux les opérations de contrôle et de suivi. Par ailleurs, étant donné que les produits forestiers de la sous-région sont généralement les mêmes, s'adressent au même marchés et utilisent dans une large mesure les mêmes circuits commerciaux, une harmonisation sous régionale s'avère nécessaire. Néanmoins, les premières expériences en la matière semblent indiquer que vouloir mettre en œuvre un seul et unique système pour tous les produits sera difficile voire impossible. Certains pays ont déjà avancé dans la matière, en testant leur système national (exemple code barre). Une proposition de système unique de traçabilité a été faite avec une centralisation des données sur les flux de bois dans la sous-région dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur le contrôle forestier adopté par la COMIFAC.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer la traçabilité des bois depuis la souche jusqu'au port d'embarquement.

Résultats attendus en 2011 : A partir de décembre 2011 les caractéristiques importantes des produits forestiers (origine géographique, essence, souche et produits dérivés), exportés via le port de sont identifiés à travers le(s) système(s) de traçabilité adopté(s).

Principales étapes nationales à franchir : Proposer un système unique de traçabilité pour les exportations de bois du Bassin du Congo / Organiser un atelier national de concertation et de validation du système de traçabilité / Signer les textes d'application en la matière / Mettre en place l'autorité de gestion du processus de suivi de la traçabilité.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Suivre la mise en œuvre du/des système(s) dans les pays membres ;
- Créer et opérationnaliser le système centralisé de gestion de la traçabilité des bois ;
- Accompagner les pays dans la production des documents sécurisés (label COMIFAC) devant servir le système de traçabilité.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009-2010	Les systèmes de traçabilité sont en cours de mise en place dans les Etats membres ;
2011	Le système centralisé de gestion de la traçabilité des bois est opérationnel ;
2010	Les documents sécurisés sont mis à la disposition des pays.

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 84,8 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
IFIA	x	
GTZ	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
UE		X
Autres partenaires		

Observation : Valoriser l'expérience et les initiatives en cours au Cameroun, au Congo, en RCA et au Gabon. Impliquer le secteur privé à travers IFIA.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.4
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous régionale un système de suivi indépendant de la conformité réglementaire des activités des concessionnaires forestiers.	

Contexte et problématique :

Il est nécessaire de mettre en œuvre un ou des systèmes de suivi de légalité pour répondre aux exigences du processus de certification, du processus FLEGT et pour promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur. Des référentiels nationaux sont nécessaires pour vérifier la conformité légale des exploitants forestiers aux lois et règles nationales. Un cadre sous régional basé sur les cadres réglementaires nationaux des pays du Bassin du Congo, et qui utilise un ensemble d'indicateurs et de vérificateurs agréés, peut contribuer à harmoniser la collecte de données pour améliorer et simplifier la diffusion de l'information sur la légalité et la gestion durable dans les pays du Bassin du Congo pour les marchés importants et sensibles comme les pays de l'Union Européenne. Cette activité est reprise dans le cadre du processus AFLEG/FLEGT dans les différents pays pour lequel une Task Force sous-régional a été mise sur pied.

Objectif sous-régional de l'activité : Appuyer les pays à mettre en place des systèmes de suivi de la conformité réglementaire basés sur les référentiels nationaux et un cadre sous régional commun.

Résultats attendus en 2011 : Les Accords de Partenariat Volontaire AFLEG/ FLEGT sont signés et mis en œuvre dans les pays concernés.

Principales étapes nationales à franchir : Développement dans chaque pays des référentiels nationaux pour la légalité, la conformité réglementaire et l'engagement dans la gestion durable basé sur un cadre générique sous régional.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Appuyer les pays au lancement et à l'aboutissement des processus AFLEG/FLEGT ;
- Faciliter la concertation entre les Etats à travers le Groupe de Travail AFLEG/ FLEGT.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009-11	Au moins 5 réunions du GT de concertation organisées
2011	Au moins 4 pays ont signé et mettent en œuvre leur APV

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France	x	x
GTZ	x	x
Union Européenne	x	x
IUCN, WRI, IFIA	x	
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC dès que celle-ci est opérationnelle. Valoriser l'expérience et les initiatives en cours.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en commun les statistiques nationales relatives au braconnage et à l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique : L'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage ont atteint à l'heure actuelle des proportions inquiétantes dans tous les pays d'Afrique centrale, franchissant les seuils de tolérance et mettant à mal toutes les politiques de gestion durable mises en place par les Etats. Pour les combattre plus efficacement, ces pays qui ont pratiquement les mêmes écosystèmes, les mêmes espèces animales et végétales, gagneraient à constituer des banques de données statistiques sur ces fléaux consultables par tous. Un programme de suivi des espèces protégées est déjà opérationnel. La mise en œuvre de l'accord sur le contrôle forestier adopté permettra de lutter efficacement contre ce fléau.

Objectif sous-régional de l'activité : Appuyer les pays à mettre en place un système informatique commun de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage dans les pays d'Afrique centrale.

Résultat attendu en 2011 : Un système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage est opérationnel.

Principales étapes nationales à franchir : Opérationnaliser le système de collecte, de traitement et d'envoi des informations sur le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Proposer un système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage en Afrique ;
- Valider le système informatique dans le cadre d'un atelier sous-régional ;
- Développer la méthodologie de collecte et transférer les données du système à l'OFAC.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Rapport sur les modalités de mise en place du système informatique
2011	Atelier sous-régional de validation du système
2011	Système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage opérationnel

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 45 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institutions sous-régionales (RAPAC, OAB)	x	
WWF/IUCN		x
TRAFFIC	x	
Autres partenaires		

Observations : Cette activité dépendra de la réforme de l'ADIE et ensuite du transfert des données de OFAC à ADIE.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Adopter dans chaque pays un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique : L'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage ont atteint à l'heure actuelle des proportions inquiétantes dans tous les pays d'Afrique centrale, franchissant les seuils de tolérance et mettant à mal toutes les politiques de gestion durable mises en place par les Etats. Pour les combattre plus efficacement, chacun de ces pays devra mettre en place un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite de ses ressources forestières à connecter à la stratégie sous régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Appuyer les pays à relayer la stratégie sous régionale par la mise en place des plans nationaux de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Résultat attendu en 2011 : Les pays d'Afrique centrale disposent chacun d'un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières ;

Principales étapes nationales à franchir : Préparer un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières / Organiser un atelier national de validation des propositions du plan de lutte contre le braconnage et de l'exploitation illicite des ressources forestières / Préparer et faire signer les textes nécessaires pour la mise en œuvre du plan de lutte / Rendre le dispositif opérationnel.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Appuyer les Etats dans la transposition de l'accord sur le contrôle forestier dans les textes nationaux notamment concernant le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières ;
- Appuyer les Etats dans la préparation de leur plan de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Au moins trois pays intègrent les dispositions de l'accord dans leurs textes nationaux
2011	Au moins trois pays se dotent des plans nationaux de lutte anti-braconnage et exploitation illicite

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 29,7 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institutions sous-régionales (OCFSA, RAPAC, OAB)	x	
IFIA	x	
FAO	x	x
UE		X
Autres partenaires		

AXE STRATEGIQUE 6 / CHAPITRE 6

Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 6

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	Concilier la gestion durable des écosystèmes de la sous région avec le développement économique et social des populations riveraines	Les OMD sont atteints dans les collectivités territoriales décentralisées de la sous-région d'Afrique Centrale ;	Adhésion des populations riveraines aux projets d'activités alternatives
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2011	Hypothèse
6.1	Activités alternatives au braconnage	Réduire la pression sur la faune sauvage dans la sous région	<ul style="list-style-type: none"> • La chasse villageoise et commerciale est règlementée dans tous les pays • Des activités alternatives réellement viables sont identifiées et mises en œuvre dans les pays 	Implication des opérateurs privés et des populations riveraines dans la recherche de solutions alternatives
6.2	Micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales	Réorienter les populations riveraines vers des activités économiques à impact réduit sur les écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de microprojets créés et viables • Valeur estimée des retombées financières du tourisme récréatif pour les populations locales 	

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.1.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Activités alternatives au braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la consommation de protéines animales autres que la viande de brousse	

Contexte et problématique : Le braconnage est une des menaces majeures pour la biodiversité faunique de la sous région. Parmi d'autres raisons, l'absence d'alternatives à la viande de brousse en tant que source de protéines animales pousse les populations riveraines à pratiquer la chasse pour se procurer des protéines animales. Cette forme de chasse pourrait être réduite par la disponibilité d'alternatives basées sur l'élevage ou une meilleure accessibilité à d'autres sources de protéines. Toutefois, précisons que c'est la chasse pratiquée aux fins commerciales pour alimenter les villes qui est la principale cause de développement du braconnage. La sous-région dispose des expériences intéressantes dans ce domaine qui doivent faire l'objet d'un échange au niveau sous régional pour développer une stratégie d'approches communes efficaces.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les populations riveraines à consommer les protéines animales autres que celles de la faune sauvage, en vue de réduire la pression sur cette faune et de préserver la biodiversité.

Résultat attendu en 2011 : Les activités alternatives au braconnage menées en vue de l'augmentation de la consommation des protéines animales autres que la viande de brousse sont développées.

Principales étapes nationales à franchir : Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises / Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production / Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Mener et/ou capitaliser les études sur les approches et expériences existantes ;
- S'accorder sur des stratégies d'approches sur la promotion des alternatives dans le cadre d'un forum sous régional ;
- Suivre et coordonner la mise en œuvre des stratégies relatives à la promotion des alternatives/initiatives liées à la consommation des protéines animales autre que la viande de brousse.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Rapport d'étude sur les approches existantes à l'échelle sous-régionale disponible et publié
2010	Document de stratégies validé au cours du Forum sous-régional d'échanges
2011	Au moins trois initiatives sur les activités alternatives au braconnage mises en place dans la sous-région

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 67,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
OCFSA	x	
WCS (programme CAWHFI/FFEM)	x	
BAD	x	x
CARPE		x
Autres partenaires		

Observation : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Favoriser le développement systématique d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier	

Contexte et problématique : Les politiques forestières des pays de la sous région insistent généralement sur la nécessité d'impliquer davantage les populations aux activités forestières pour que ces dernières puissent contribuer à l'amélioration de leurs cadre et niveau de vie. A l'instar des initiatives existantes (DACEFI, ZICGC, etc.), une telle implication est nécessaire. En effet, elle peut se traduire par le développement des activités génératrices de revenus, qui tout en luttant contre la pauvreté en milieu forestier, permettent également de diminuer la pression sur les forêts naturelles habituellement exercées par ces populations à travers des pratiques locales de gestion non durable. Ici encore, la complexité est telle que l'échange d'expériences et la recherche d'approches sous-régionales s'imposent pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches communes pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux populations vivant en milieu forestier d'améliorer leurs cadre et niveau de vie.

Résultat attendu en 2011 : Des initiatives génératrices de revenus menées en milieu forestier sont mises en place dans la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises / Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production / Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Capitaliser les approches existantes et leurs impacts socio-économiques;
- Elaborer et suivre la mise en œuvre des stratégies d'approches et politiques communes relatives au développement des activités génératrices de revenus.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Rapport de synthèse des approches existantes dans la sous-région disponible et publié
	Document de stratégies d'approches et politiques communes disponible
2011	Au moins cinq initiatives génératrices de revenus sont mises en œuvre dans la sous-région

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 15 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		x
RAPAC/UE	x	x
WWF, WCS (Programme CAWHFI/FFEM)	x	
CARPE		x
Autres partenaires		

Observation : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.2
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la foresterie sociale impliquant les communautés locales	

Contexte et problématique : La gestion durable des ressources forestières, que les Etats d'Afrique centrale tentent d'introduire à travers des lois et règlements, ne peut avoir du succès que si les Etats font des populations des véritables partenaires qui participent à la gestion et au bénéfice de l'exploitation de ces ressources. On note quelques approches concluantes à des degrés divers dans certains pays de la sous-région. Aussi, une stratégie sous-régionale d'implication des populations locales et ONG dans la gestion forestière en Afrique Centrale a été élaborée. Cependant, des efforts doivent être entrepris afin que les expériences existantes puissent faire l'objet d'échange sous-régional afin d'accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches communes pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Faciliter le développement des initiatives communautaires de gestion des ressources forestières par les populations en vue de lutter contre la pauvreté.

Résultat attendu en 2011 : Les initiatives relatives à la foresterie sociale impliquant les populations locales sont mises en place dans la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Organiser les communautés riveraines pour gérer en commun leurs ressources naturelles / Mettre en place un cadre réglementaire et des mesures incitatives / Appuyer l'organisation et le développement des filières artisanales / Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la foresterie.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Mener et/ou capitaliser des études sur les approches existantes ;
- Développer des stratégies d'approches dans le cadre du forum sous-régional ;
- Encourager l'utilisation des technologies permettant l'économie du bois (énergie solaire, biogaz, foyers améliorés, etc.)
- Suivre la mise en œuvre des initiatives sous-régionales impliquant les populations locales.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Rapports de synthèse des approches existantes dans la sous-région disponibles et publiés
2011	Au moins cinq initiatives sont vulgarisées et mises en œuvre dans la sous-région

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 7,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		x
FAO	x	x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.3
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Définir les modalités de répartition équitable des revenus de l'exploitation des ressources forestières destinées aux communautés riveraines	

Contexte et problématique : Les approches susceptibles de faire participer les communautés riveraines au bénéfice des revenus de l'exploitation des ressources forestières par le secteur formel se développent et se multiplient dans la sous région. Néanmoins un nombre important de questions subsiste, incluant les aspects institutionnels, la forme ou le « mode d'emploi » de la redistribution (via le budget de l'État ou via les cahiers de charges des exploitants forestiers), le traitement des communautés et communes non riveraines et le renforcement des capacités en matière de gestion financière au sein même des communautés. Au niveau de quelques pays, des mesures sont prises pour réguler l'affectation des redevances forestières aux populations locales et des projets sociaux ont été réalisés. Ici encore, la complexité est telle que l'échange d'expériences et la recherche d'approches sous régionales semble s'imposer pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Garantir l'affectation légitime d'une partie des retombées financières générées par les activités forestières au profit des populations, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Résultat attendu en 2011 : Une analyse des expériences existantes assortie de recommandations sur des approches sous régionales est disponible.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer et adopter un texte dans chaque Etat membre / Opérationnaliser les mécanismes de rétrocession de la part des revenus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques aux populations locales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Mener l'étude sur l'évaluation de l'état des lieux de la contribution des redevances forestières au développement socio-économiques des populations en Afrique Centrale ;
- Vulgariser les approches (bonnes pratiques) sur les mécanismes de rétrocession des redevances forestières;
- Développer les stratégies communes issues du forum sous-régional.

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Rapports de l'étude sur l'évaluation disponibles et publiés
2010	Une stratégie sous-régionale définissant les mécanismes de rétrocessions de redevances forestières et fauniques élaborée et validée
2011	Des mécanismes institutionnels appropriés de rétrocession des redevances forestières et fauniques aux populations locales sont opérationnels dans au moins trois pays

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 72,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ	x	
FAO	x	
CARPE		x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

AXE STRATEGIQUE 7 / CHAPITRE 7

**Renforcement des capacités, participation
des acteurs, information, formation**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 7

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	Disposer des compétences et des structures nécessaires et suffisantes pour gérer conjointement et durablement les ressources forestières	Disponibilité des capacités suffisantes pour la mise en œuvre des politiques forestières	Les stratégies nationales de formation sont mises en place
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2011	Hypothèse
7.1	Participation des acteurs / Forums	Impliquer effectivement toutes les parties prenantes dans la concertation et la prise de décisions concernant la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de concertation fonctionnels dans la sous-région par thème/par zone • Nombre de fora nationaux et sous-régionaux organisés 	La décentralisation et la déconcentration sont effectives dans les pays membres
7.2	Implication des populations	Associer systématiquement les populations locales et autochtones à la gestion forestière et des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réalisations socioéconomiques en faveur des populations locales et autochtones • Nombre de comités de cogestion fonctionnels 	Les populations locales disposent de suffisamment de capacités techniques pour gérer les projets
7.3	Communications / informations / sensibilisation	Améliorer les niveaux de connaissances de la société civile vis-à-vis de la gestion durable des forêts	Nombre de supports de communication accessibles à tous	Les principaux acteurs s'approprient les NTIC
7.4	Formation académique, professionnelle et continue	Renforcer et développer les institutions et les synergies dans le secteur de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des cadres forestiers formés/niveaux • Nombre de personnels recyclés • Nombre de professionnels formés et mis à la disposition des entreprises du secteur forestier chaque année • Les institutions de formation académiques et professionnelle intègrent dans leur programme les préoccupations liées au nouveau défi de gestion forestière 	La nécessité de formation est comprise par tous les décideurs

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.1.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Définir de façon participative les droits et obligations des différentes parties prenantes du secteur forestier/code d'éthique	

Contexte et problématique : L'interprétation du rôle et des responsabilités respectives des différents acteurs du secteur forestier, du fait de leur imprécision, est souvent erronée, incomplète ou tendancieuse, ce qui engendre des incompréhensions, voire des conflits entre les parties prenantes. Que ce soient les populations locales, les acteurs étatiques, les acteurs privés, les acteurs de la société civile ou les organisations d'appui en matière de conservation ou de développement, tout le monde a des rôles, des droits et des obligations qui doivent être clairement énoncés et connus par tous pour pouvoir être effectivement respectés dans la réalité quotidienne. La réforme de la CEFDHAC a été adoptée, les fora nationaux ont été mis en place fin 2008.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer et appliquer au niveau régional et dans les Etats membres d'un code d'éthique sous-régional accepté par toutes les parties prenantes et basé sur les quatre R (4R) : Droit (right), Responsabilité, Revenus, Relations.

Résultats attendus en 2011 :

- Le code d'éthique sous-régional est disponible ;
- Le forum sous-régional valide le code d'éthique sous-régional ;
- Le Conseil des Ministres adopte le code d'éthique sous-régional.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier tous les partenaires à la gestion forestière / Elaborer les textes favorisant l'implication des différents partenaires à la gestion forestière durable / Adopter un code d'éthique définissant les 4R : right (droit), responsibility (responsabilité), revenu (revenu), Relation (relation entre les parties prenantes).

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Préparer un projet de texte sur le code d'éthique sous-régional des acteurs (par un comité de rédaction) ;
- Valider le code d'éthique dans le cadre du forum sous-régional ;
- Faire adopter le code d'éthique par le Conseil des Ministres et rendre applicable au niveau des pays.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Projet de code d'éthique disponible
2010	Projet de code d'éthique validé par le Forum Sous-Régional
2011	Résolution du Conseil des Ministres adoptant le code d'éthique
2011	Au moins six pays appliquent le code d'éthique

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 10 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	
GTZ		x
IFIA	x	
IAFM	x	
IUCN	x	
Canada		x
CARPE		x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.1.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place à tous les niveaux des mécanismes de concertation entre les parties prenantes	

Contexte et problématique : Chaque Etat membre doit disposer d'un cadre de concertation nationale où, dans un forum réunissant l'ensemble des acteurs du secteur forestier, il devient possible de débattre librement des problématiques liées à la gestion forestière afin de proposer des solutions adaptées à chaque contexte. Le forum national peut décider ensuite de se constituer en comités spécialisés en rapport aux problématiques spécifiques à étudier. Les textes organiques de la COMIFAC qui ont été adoptés prévoient le mode de fonctionnement des forums sous-régionaux et nationaux. La réforme de la CEFDHAC a été adoptée. Les fora nationaux sont opérationnels.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les acteurs sous-régionaux et nationaux à dialoguer à travers des mécanismes de concertation opérationnels dans toute la sous-région.

Résultats attendus en 2011 :

- Les fora nationaux et le forum sous-régional sont fonctionnels.
- Les différents organes de la CEFDHAC y compris le Comité de pilotage sont opérationnels ;
- La stratégie de communication de la COMIFAC est mise en œuvre ;
- Les réseaux sont des outils efficaces de communication et d'échange ;
- Des synergies sont développées entre les réseaux et les organisations sous-régionales ;
- Les organisations représentatives des parties prenantes ont connaissance des documents de base et importants de la COMIFAC ;

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en place un forum consultatif national sur les forêts et le rendre fonctionnel dans chaque état membre.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Suivre l'élaboration, l'adoption et l'application des textes régissant l'organisation de chaque forum national ;
- Assurer un appui financier pérenne pour l'organisation du forum sous-régional et des fora nationaux dans le cadre du mécanisme autonome de financement COMIFAC ;
- Organiser périodiquement le forum sous-régional à la suite des fora nationaux ;
- Finaliser la mise en place des organes de la CEFDHAC et assurer leur fonctionnement ;
- Appuyer l'organisation des fora nationaux et le développement de synergies entre réseaux et organisations sous-régionales ;
- Développer la plate forme électron. et autres instruments de communication de la COMIFAC ;
- Diffuser les documents COMIFAC/CEFDHAC/... auprès des parties prenantes.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Textes régissant l'organisation des différents fora nationaux disponibles
2009	Nombre de fora nationaux organisés et documentés
2009	Tous les organes de la CEFDHAC y compris le Comité de pilotage sont fonctionnels
2010	Le Forum sous-régional est organisé
2009-2011	Tous les groupes et réseaux sont actifs sur la plate-forme électronique COMIFAC
2011	Nombre de conventions de partenariat signées et opérationnelles
2011	Nombre de participants par catégorie d'acteurs dans les fora nationaux

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 160 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Allemagne (GTZ)	x	x
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle. Elle est aussi directement complémentaire de l'activité 7.1.1 portant sur la concertation régionale et la mise en place d'un code d'éthique.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Développer et adopter une stratégie sous-régionale d'implication des populations locales et de la société civile en matière de gestion des ressources naturelles	

Contexte et problématique : Les populations locales et autochtones sont encore le plus souvent peu impliquées dans les problématiques de gestion forestière alors qu'elles vivent à l'orée des forêts ou, pour certaines d'entre elles, complètement dans et/ou de la forêt dont elles sont dépendantes pour leur survie. Comment alors faire en sorte que ces populations ne soient pas seulement en situation de subir des choix sans rapport avec leurs préoccupations quotidiennes ? Dans la perspective de l'adoption du code d'éthique sous-régional qui va réaffirmer publiquement les droits et obligations des acteurs, y compris ceux des populations locales et autochtones, il s'agit aussi de finaliser l'élaboration de la stratégie commune à la sous-région. Cette stratégie permettra de prendre en compte spécifiquement le cas de ces populations, dont certaines sont très vulnérables, et leur permettre de jouer effectivement et progressivement un rôle d'acteur à part entière en matière de gestion forestière. De la stratégie, découlera une directive sous-régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Impliquer effectivement les populations locales et autochtones au processus de gestion des ressources naturelles.

Résultats attendus en 2011 :

- La directive sous-régionale sur l'implication des populations locales et autochtones dans la gestion des ressources forestières est validée par le forum sous-régional ;
- La directive sous-régionale est adoptée en Conseil des Ministres ;
- La directive sous-régionale est traduite dans les textes des États membres ;
- Les priorités du plan d'action sur l'implication des populations autochtones sont en cours de mise en œuvre par le REPALEAC ;
- Une stratégie sous-régionale d'éducation environnementale en milieu scolaire et extra-scolaire des populations locales et autochtones est élaborée et adoptée.

Principales étapes nationales à franchir : Participer à l'initiative sous-régionale visant à définir les éléments de la stratégie d'implication des populations locales et de la société civile / Mettre en œuvre la stratégie sous-régionale d'implication des populations locales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Finaliser la proposition de directive (par un comité de rédaction) ;
- Faire valider la directive sous-régionale d'implication des populations locales et autochtones dans la gestion forestière dans le cadre du forum sous-régional ;
- Faire adopter la directive sous-régionale par le Conseil des Ministres ;
- Appuyer le REPALEAC dans la mise en œuvre de son plan d'action ;
- Veiller à l'implication de toutes les parties prenantes lors des événements organisés sous l'égide des conventions internationales sur l'environnement (journées mondiales) ;
- Préparer avec le réseau des jeunes, une stratégie sous-régionale d'éducation environnementale en milieu scolaire et extra-scolaire.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Projet de directive sous-régionale disponible
2010	Directive validée par le Forum sous-régional
2010	Résolution du Conseil des Ministres adoptant la directive sous-régionale
2010	Proportion des populations locales et autochtones ayant été impliquées dans la réalisation des résultats du plan d'action du REPALEAC
2010	La stratégie sous-régionale d'éducation environnementale est adoptée
2011	Nombre de textes nationaux transposant les dispositions de la directive

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 30 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	x
GTZ	x	X
Autres partenaires		

Observations : Voir activités 7.1.1 ; 7.1.2. Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Appuyer les ONG, avec les moyens et les ressources des Etats et des bailleurs de fonds, dans leur travail de sensibilisation et d'organisation des populations en associations locales de développement/gestion avec des comités de gestion	

Contexte et problématique : La mise en œuvre de la stratégie d'implication des populations locales et autochtones demande beaucoup de moyens humains pour accompagner les populations et leurs représentants afin qu'elles assument progressivement les tâches et responsabilités qui leur reviennent dans ce cadre. Il s'agit notamment d'assurer la formation des membres des comités de gestion et de faire en sorte que ces comités soient à même de remplir leur rôle de manière autonome. Dans la sous-région, il y a de nombreuses expériences avec des associations locales et ONG d'appui au développement, qu'il est utile de capitaliser.

Objectif sous-régional de l'activité : Renforcer l'appui et l'accompagnement des comités et des groupements locaux de gestion et de concertation par les ONG.

Résultats attendus en 2011 :

- Les documents d'évaluation et de capitalisation existent ;
- Un répertoire des organisations nationales et sous-régionales actives, structurées et légalisées dans le secteur forêt et environnement est disponible et régulièrement mis à jour ;
- Les « bonnes pratiques » en matière de concertation et de gestion des organisations sont valorisées et bonifiées.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier et décrire les ONGs nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'environnement auprès des populations (avec projets en cours d'exécution) / Préparer un canevas consensuel de travail en matière de sensibilisation et d'information des populations équivalent au cahier des charges / Organiser un séminaire de concertation avec les ONGs nationales et internationales et validation du document de « cahier des charges » / Négociations individuelles entre les ONGs et les bailleurs de fonds et /ou le gouvernement pour l'exécution des projets de terrain et leur financement / Instituer un organe de coordination et de contrôle de l'exécution des travaux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Recenser et évaluer les organisations de la société civile actives, structurées et légalisées dans le secteur forêt et environnement ;
- Proposer des schémas et modèles sous régionaux de partenariat avec les organisations de la société civile, à partir d'une évaluation des échanges d'expériences au sein des fora ;
- Créer, alimenter et maintenir à jour la base de données COMIFAC sur les organisations de la société civile actives y compris les élus (locaux, parlementaires, etc.) ;
- Rédiger, diffuser et promouvoir un manuel de « bonnes pratiques » et des mesures incitatives, en matière de gestion et de concertation des organisations de la société civile.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Rapport d'enquête de la COMIFAC sur les organisations de la société civile disponible et diffusé
2010	Document sur les schémas et modèles de partenariat des organisations de la société civile disponible et valorisé
2009-2011	Base de données sur les organisations de la société civile fonctionnelle et régulièrement mise à jour
2010	Un événement de valorisation du manuel de « bonnes pratiques » et des mesures incitatives organisé à l'occasion de Yaoundé +10

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 82,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Organisations sous-régionales (ADIE, RAPAC)	x	
Autres partenaires		

Observations : Voir activités 7.1.1 et 7.2.1. Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les capacités des dirigeants des initiatives locales et communautaires	

Contexte et problématique : Au niveau sous régional on note une tendance générale de responsabilisation des communautés locales dans le processus de gestion durable des ressources naturelles. Cependant la capacité organisationnelle et de gestion des dirigeants de ces structures est insuffisante. Dans la sous région il y a de nombreuses expériences en matière de renforcement des capacités qu'il est utile de capitaliser.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux dirigeants des initiatives locales et communautaires d'avoir la capacité technique de diriger efficacement les comités locaux de gestion.

Résultats attendus en 2011 :

- Une synthèse des expériences de co-gestion existantes est éditée et diffusée ;
- Une stratégie de formation des responsables des initiatives locales et communautaires est adoptée et mise en œuvre ;

Principales étapes nationales à franchir : Développer des modules de formation adaptée / Organiser les sessions de formation dans les différentes zones et avec les différents publics cibles.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Réaliser et diffuser une synthèse des expériences et des leçons apprises ;
- Elaborer et faire adopter la stratégie de formation des responsables ;
- Préparer des modules de formation appropriées et les diffuser ;
- Organiser des sessions de formation de formateurs dans chaque pays

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Rapport de synthèse des expériences et leçons apprises disponible et diffusé
2010	Document de stratégie de formation des responsables disponible
2010	Modules de formation disponibles et diffusés
2010-2011	Nombre de formations de formateurs dispensées dans chaque pays

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 72,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
RIFFEAC	x	
Autres partenaires		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle. Dans ce cadre, cette activité complète et renforce l'activité précédente en proposant de former spécifiquement les responsables des initiatives locales et communautaires. Ces formations peuvent s'envisager in situ par les ONG d'accompagnement, ce qui relève davantage de l'activité 7.2.2. précédente, ou bien hors sites dans des centres de formation qui proposent des modules adaptés pour ce type de public cible. C'est l'objet de cette activité 7.2.3.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.3.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Développer des systèmes performants et décentralisés de diffusion des informations sur les textes régissant le secteur forestier.	

Contexte et problématique : Dans la plupart des pays et de leurs provinces, les textes régissant le secteur forestier restent mal, voire peu ou pas connus par les acteurs eux-mêmes sur le terrain. Cela entraîne toutes sortes de confusions et d'incompréhensions, voire d'abus divers sous les formes les plus variées, à la base de la faible application des lois et règlements. La solution consiste à faire en sorte que ces textes soient effectivement diffusés et accessibles au plus grand nombre soit directement, soit par le biais des médias modernes.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer un meilleur accès aux textes et réglementations régissant le secteur forestier notamment au niveau décentralisé.

Résultats attendus en 2011 :

- Les documents d'évaluation et de capitalisation des textes sont disponibles, mis à jour et diffusés ;
- Le site Internet de la COMIFAC héberge un recueil de textes ou oriente vers des sites nationaux et sous-régionaux existants (PEFAC, GLIN, PFBC, RIDDAC, etc.).

Principales étapes nationales à franchir : Préparer un plan médiatique de diffusion de l'information sur les textes en vigueur / Développer des supports appropriés de communication en fonction des cibles du plan médiatique / Exécuter le plan médiatique dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Compiler et actualiser sous forme de recueil les textes législatifs de chaque État membre ;
- Mettre ces textes à disposition sur le site COMIFAC à travers les liens vers d'autres sites ;
- Promouvoir la création des radios communautaires au niveau de pays.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Textes répertoriés, collectés et archivés
2010	Les textes de la COMIFAC et des organisations sous-régionales sont mis à disposition sur Internet (quatre langues officielles de la COMIFAC)
2011	Au moins six pays disposent des radios communautaires
2011	Les textes nationaux sont disponibles sur le site COMIFAC dans leur(s) langue(s) officielle(s) à travers les liens vers d'autres sites

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
PFBC	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
ADIE	x	
Autres partenaires		

Observations : Cette activité dépendra de la réforme de l'ADIE.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.3.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	

Contexte et problématique : En dépit de nombreux vecteurs de communications modernes au niveau sous régional il existe à l'heure actuelle un déficit de communication en matière de conservation et de gestion durable des forêts au niveau national et sous régional. Ceci est à l'origine d'une sous information voire désinformation de l'opinion internationale sur les réalités de la gestion forestière en Afrique Centrale. La COMIFAC dispose d'une stratégie de communication validée et adoptée en Conseil des Ministres.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la qualité de la communication de la COMIFAC à l'égard de la communauté internationale et au sein de l'espace COMIFAC sur la gestion forestière en Afrique Centrale.

Résultats attendus en 2011 :

- Le SE assure une veille informative sur la communication internationale concernant la gestion des forêts d'Afrique centrale ;
- Le rôle et les réalisations de la COMIFAC sont connus en Afrique centrale et au niveau international ;
- La COMIFAC est en mesure d'exprimer une position commune à chaque fois que de besoin ;
- La stratégie de communication de la COMIFAC est mise en œuvre.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer une stratégie de communication / Développer des supports appropriés de communication / Mettre en œuvre la stratégie dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Assurer à travers la cellule de communication de la COMIFAC, une veille informative en vue de préparer les réactions appropriées en fonction de l'actualité concernant la gestion des forêts d'Afrique centrale ;
- Renforcer la collaboration en le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les États membres en matière de communication ;
- Préparer à travers les groupes de travail et des évènements parallèles, les positions communes de l'Afrique centrale pour les négociations/discussions internationales ;
- Poursuivre l'élaboration des outils de communication de la COMIFAC (bulletin d'information, film documentaire, etc.).

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	La Cellule de communication de la COMIFAC est opérationnelle
2009-2011	Nombre de positions exprimées de la COMIFAC
2009-2011	Nombre de bulletins publiés
2009-2011	Nombre de pages du site Internet mises en ligne
2009-2011	Nombre de réunions de Groupes thématiques de travail
2009-2011	Nombre de groupes de travail actifs sur la plate forme électronique de communication

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 120 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
ADIE	x	
PFBC		x
CARPE/USAID/USFS	x	x
Allemagne		x
France		x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Harmoniser les programmes d'enseignements relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de formation de la sous-région	

Contexte et problématique : La formation professionnelle souffre d'une disparité entre les programmes tant au plan des contenus que des niveaux du fait de la différence des systèmes dont sont issue les écoles, ce qui rend quelque peu difficile les échanges d'étudiants d'une part et les migrations professionnelles d'autre part d'un état membre à l'autre. De même de nouveaux concepts de la gestion durable sont insuffisamment pris en compte dans les modules de formation. La cartographie des institutions de formation est disponible. Un draft de politique sous-régionale de formation est disponible. Le RIFFEAC est structuré et légalisé comme plate-forme régionale pour la formation forêt-environnement. Les PTF du Club RIFFEAC apportent un appui-conseil au RIFFEAC.

Objectif sous-régional de l'activité : Les programmes des principaux cycles d'enseignement relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de la sous-région sont harmonisés.

Résultats attendus en 2011 :

- Les institutions de formation se sont accordées sur les curricula de formation.
- Le document de politique de formation sous-régionale est élaboré et validé.

Principales étapes nationales à franchir : Faire une revue des programmes / Procéder à leur mise en cohérence et à leur adaptation / Actualiser les programmes de formation en insistant sur les aspects sous-régionaux / Evaluer les besoins et profils des professionnels à former dans les institutions.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Faire valider le document de politique de formation sous-régionale par le forum sous-régional ;
- Le conseil des ministres adopte la politique de formation sous-régionale ;
- Les curriculum et cycles de formation universitaires et techniques sont harmonisés et obéissent au système LMD.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Document de politique sous-régionale validé et adopté
2011	Des référentiels de formation selon les niveaux de formation (y compris le niveau professionnel) sont disponibles
2011	Les curricula et les guides de formation sont finalisés et publiés

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC / RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 40 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France	x	x
Allemagne (GTZ)	x	x
UE		x
UNESCO	x	
ACDI/ Université Laval	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observations : Activité à mener conjointement avec 7.4.2 et 7.4.3. L'activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC qui devrait la mettre en œuvre conjointement avec le RIFFEAC.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)	

Contexte et problématique : Au-delà de l'harmonisation des programmes, il est judicieux d'étudier au cas par cas la pertinence de conserver certaines formations dans certains établissements alors qu'il serait plus efficient au niveau régional de valoriser correctement les fortes spécialisations existantes dans certaines écoles. Ainsi, les écoles qui souffrent de la faiblesse, et de l'inadéquation des programmes due en partie à un manque de ressources humaines et des infrastructures et équipements nécessaires pour répondre à leur vocation mériteraient un renforcement des capacités suivant leur vocation spécifique. Le cas échéant, la COMIFAC ou le RIFFEAC devrait examiner les voies et moyens nécessaires pour les arrimer à leur vocation spécifique en fonction des ressources humaines compétentes qu'elles peuvent disposer. Un tel système peut réellement garantir les meilleures conditions d'enseignement possibles. Ce schéma fonctionne déjà dans certaines spécialités (faune par ex), il convient de poursuivre cette démarche en spécialisant les établissements et en leur donnant réellement les moyens de remplir correctement leur tâche.

Objectif sous-régional de l'activité : Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les principaux domaines de la foresterie en fonction des atouts majeurs disponibles.

Résultats attendus en 2011 :

- Un plan de spécialisation est disponible et validé par le forum sous-régional ;
- Le plan de spécialisation est adopté par le Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Dresser l'état des lieux des institutions de formation de la sous-région afin de cibler les domaines de spécialisation / Organiser un forum sous-régional de concertation pour discuter des propositions de spécialisation des institutions évitant des doublons / Mettre en œuvre les décisions du conseil des Ministres sur les domaines et les institutions à spécialiser.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Proposer un plan de spécialisation et le faire valider par le forum sous-régional ;
- Faire adopter le plan de spécialisation par le Conseil des Ministres.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Une proposition de plan de spécialisation est disponible
2010	Le plan de spécialisation validé par le forum sous-régional
2011	Résolution du Conseil des Ministres adoptant le plan de spécialisation

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC / RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 7,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France	x	x
Allemagne	x	x
ACDI/Université Laval	x	
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1. L'activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC qui devrait la mettre en œuvre conjointement avec le RIFFEAC.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performantes	

Contexte et problématique : L'enseignement dispensé dans les établissements de formation professionnelle doit répondre directement à la demande et aux besoins des utilisateurs qu'ils soient publics ou privés, ce qui n'est pas le cas dans la sous région. De même ces institutions ne disposent pas des ressources nécessaires. Par ailleurs très peu de ces institutions ont développé un partenariat avec le secteur privé.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans la sous région des institutions de formation spécialisées performantes.

Résultats attendus en 2011 :

- Carte des institutions forestières et fauniques de la sous-région mise à jour ;
- Charte / Label « qualité » des formations spécialisées définie au niveau de la sous-région avec un système de contrôle de performance ;
- Un cadre de concertation entre le secteur de la formation professionnelle et les secteurs privé et public est mis en place.

Principales étapes nationales à franchir : Promouvoir la participation active du secteur privé au financement et à l'exécution des programmes de formation / Promouvoir les partenariats et les jumelages entre institutions spécialisées sud-sud et nord-sud.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Réaliser l'état des lieux des institutions et centres de formation de la sous-région avec l'appui d'un consultant indépendant qui propose un plan de renforcement ;
- Faire valider le plan de renforcement par le forum sous-régional ;
- Réaliser et actualiser la carte des institutions forestière et environnementale et des centres de formation ;
- Faire adopter le plan de renforcement des institutions et centres de formation en Conseil des Ministres ;
- Préparer un modèle de convention de partenariat entre établissements de formation et organisations professionnelles ;
- Élaborer une démarche de certification / labellisation des formations spécialisées ;
- Organiser un cadre de concertation entre le secteur de la formation professionnelle et les secteurs privé et public (utilisant notamment la plate-forme électronique).

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Carte des institutions et centre de formation disponible et mise à jour
2010	Un modèle de convention de partenariat est disponible
2010	Le cadre de concertation est mis en place
2010	Résolution du Conseil des Ministres adoptant le Plan de renforcement
2011	Nombre d'établissements ayant signé des conventions de partenariat avec le secteur public et/ou privé
2011	Label « qualité » des formations spécialisées élaboré et appliqué

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC / RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 36,7 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France	x	
Allemagne	x	x
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1. L'activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC qui devrait la mettre en œuvre conjointement avec le RIFFEAC.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.4
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue impliquant toutes les parties prenantes	

Contexte et problématique : Du fait de l'absence des cadres appropriés dans la sous-région, les techniciens et les professionnels du secteur en général n'ont pas la possibilité de se recycler périodiquement afin de s'adapter à la dynamique de l'évolution scientifique et technologique. Une approche sous-régionale semble plus indiquée pour apporter une solution globale à ce problème, tout en mettant à contribution les institutions existantes.

Objectif sous-régional de l'activité : Développer une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue.

Résultat attendu en 2011 : Le document de stratégie sous-régionale de formation professionnelle est élaboré, adopté et mis en œuvre.

Principales étapes nationales à franchir : Faire l'évaluation nationale de l'offre et de la demande en matière de formation professionnelle continue / Développer les modules spécialisés / Mettre en œuvre les stratégies en s'appuyant sur les institutions de formation existantes.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Faire un état des lieux de besoins en formations continues ;
- Elaborer une proposition de stratégie sous-régionale s'appuyant sur l'existant, et la faire valider par le forum sous-régional ;
- Faire adopter le projet de stratégie sous-régionale par le Conseil des Ministres

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	La Plate-forme de concertation public/privé est fonctionnelle
2010	Projet de stratégie disponible et validé par le forum sous-régional
2010	Stratégie validée par le forum sous régional et adoptée par le Conseil des ministres
2011	Résolution du Conseil des Ministres adoptant la stratégie sous-régionale

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC / RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 18,8 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		x
CARPE/USAID/USFS	x	x
ATIBT	x	
IFIA	x	
Autres partenaires		

Observations : A traiter avec les activités 7.4.1 ; 7.4.2 ; 7.4.3. L'activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC qui devrait la mettre en œuvre conjointement avec le RIFFEAC.

AXE STRATEGIQUE 8 / CHAPITRE 8

Recherche - développement

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 8

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
8	Recherche - développement	Renforcer les connaissances et bases scientifiques pour une utilisation optimale des ressources nationales tout en valorisant celles existantes aux niveaux local, sous régional et international	Valeur des retombées économiques de l'utilisation des résultats de recherche	La recherche est orientée vers les véritables besoins de la sous-région AC
		Objectifs	Indicateur de résultat pour 2011	Hypothèse
		Disposer d'une stratégie sous-régionale de recherches forestières	Une directive sous-régionale de recherches forestières et environnementales est adoptée et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • La recherche est une priorité pour les décideurs nationaux • Les résultats de recherches contribuent aux prises de décisions en faveur du développement
		Réhabiliter les structures de recherche forestière	Nombre de structures de recherche réhabilitées et renforcées	
		Disposer de chercheurs opérationnels au niveau des structures nationales	Nombre de chercheurs opérationnels dans les structures nationales	
		Publier et vulgariser les résultats de recherches forestières	Nombre de publications scientifiques réalisées et publiées	

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.1
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières	

Contexte et problématique : La recherche forestière évolue de manière dispersée d'un pays à l'autre alors que les problématiques sont souvent similaires. D'autre part, à quelques exceptions près, les activités de recherche sont peu connectées aux préoccupations directes des Etats, des entreprises du secteur privé ou de la société civile. Il s'agit de faire en sorte que les programmes aient comme priorité de répondre aux besoins des acteurs à court, moyen, et long termes, dans un souci permanent de maintenir durablement le PIB du secteur. La forêt est certes un domaine où les cycles biologiques sont très longs mais il convient de concentrer les efforts sur les préoccupations qui permettront des prises de décision à court terme grâce aux améliorations des connaissances réalisées. En ce sens, un comité scientifique auprès de la COMIFAC pourrait aider cette dernière à contribuer à l'amélioration de la recherche forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la qualité et la cohérence des programmes de recherche.

Résultats attendus en 2011 :

- Le rapport de l'état des lieux de la recherche est disponible pays par pays et au niveau sous-régional, précisant notamment les programmes en cours et les données disponibles ;
- La stratégie sous-régionale relative à la recherche forestière et environnementale est disponible ;
- La directive sous-régionale en matière de recherches forestières et environnementales est adoptée.

Principales étapes nationales à franchir : Faire un état des lieux de la recherche forestière. Intégrer les résultats des travaux des autres comités scientifiques nationaux dans le travail du comité scientifique national forestier / Instituer et faire fonctionner un comité scientifique national regroupant chercheurs et autres acteurs de tous les domaines.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Faire l'état des lieux de la recherche à l'échelle sous-régionale ;
- Élaborer une stratégie sous-régionale en matière de recherches forestières et environnementales et faire valider par le forum sous-régional ;
- Faire adopter une directive sous-régionale en matière de recherche forestière et environnementale par le Conseil des Ministres.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Rapport d'état des lieux de la recherche à l'échelle sous-régionale disponible
2010	Le projet de stratégie sous-régionale est validé par le forum sous-régional
2010	Une résolution du Conseil des Ministres adoptant la directive sous-régionale en matière de recherches forestières et environnementales

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC / OFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 21 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	X	
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.2
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des partenariats entre la recherche, les différents utilisateurs et les institutions spécialisées	

Contexte et problématique : La recherche forestière en Afrique centrale est généralement très peu connectée aux préoccupations directes des Etats, des entreprises du secteur privé ou de la société civile. Il s'agit de faire en sorte que les programmes aient comme priorité de répondre aux besoins des acteurs à court, moyen, et long termes. De même la recherche doit bénéficier de la collaboration des institutions partenaires et de l'appui des utilisateurs de ses résultats. Il est nécessaire que des partenariats opérationnels se nouent, se multiplient et se généralisent dans la sous-région entre les universités, les organismes spécialisés de recherche, les opérateurs économiques utilisateurs de nouvelles connaissances, la société civile, les partenaires au développement et les Etats détenteurs du patrimoine naturel. Plusieurs groupes de travail sont mis en place dans le cadre du suivi des conventions internationales (Rio, ...).

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'efficacité de la recherche par son intégration horizontale et verticale avec les utilisateurs et les institutions partenaires.

Résultats attendus en 2011 :

- Plusieurs Réseaux de chercheurs (y compris un comité scientifique) sont fonctionnels à l'échelle de l'Afrique centrale dans chacune des grandes thématiques forestières et environnementales ;
- Des partenariats sont établis entre des institutions de recherche de l'espace COMIFAC et des institutions internationales sur des thématiques de recherche intéressant la gestion forestière en Afrique centrale ;
- Une base de données reliée à l'OFAC permettant le suivi des conventions de recherche en Afrique centrale est établie et valorisée au niveau de la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les besoins / Renforcer la coopération sous-régionale en matière de recherche / Promouvoir les partenariats entre les institutions sud-sud et nord-sud et les autres acteurs forestiers / Développer les réseaux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Identifier les principaux besoins pouvant trouver des solutions par le biais de partenariats ;
- Etablir des conventions multipartites entre les acteurs pour permettre la recherche de solutions efficaces aux questions qui se posent en matière de gestion forestière impliquant des entreprises privées, des organismes de recherche, des organismes de conservation, etc. ;
- Créer une base de données pour le suivi des conventions de recherche, la valoriser au niveau de la COMIFAC (mise en ligne sur le site web) et vulgariser les résultats issus de la recherche ;
- Promouvoir la création de réseaux de chercheurs sur les grandes thématiques forestières et environnementales dans l'espace COMIFAC (notamment avec la plate-forme électronique de communication).

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Nombre de partenariats de recherche identifiés
2011	Nombre de partenariats établis et fonctionnels
2009-2011	Rapports sur le suivi annuel de l'état d'avancement des travaux et des partenariats disponibles et publiés
2011	Base de données sur le suivi des conventions de recherche fonctionnelle et consultable en ligne
2011	Nombre de réseaux de chercheurs par thématiques créés et fonctionnels

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC / OFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 15 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	x	
Autres partenaires		

Observations : L'identification des besoins pourra se faire dans le cadre de l'activité 8.1.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.3
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation, transformation des PFNL/ plantes médicinales	

Contexte et problématique : Les PFNL (ou encore PFABO, produits forestiers autres que le bois d'œuvre, comprenant notamment les plantes médicinales) pourraient constituer une source nettement plus importante de revenus durables qu'elle ne l'est actuellement et représenter une part croissante du PIB forestier, avec un intérêt tout particulier en terme de création d'emplois dans les zones rurales. Malheureusement, les méthodes traditionnelles de prélèvement sont généralement destructrices des ressources elles-mêmes et les populations ne se préoccupent que rarement de leur régénération. Il s'agit d'améliorer les connaissances acquises sur les PFABO, notamment en termes de techniques de prélèvement moins destructrices et de renouvellement des ressources elles-mêmes, afin que la durabilité des activités d'exploitation puisse être effectivement garantie, voire que la productivité puisse être augmentée. Un état des lieux des initiatives de recherche en matière de PFNL/PFABO est disponible et quelques fiches techniques diffusées dans les grands médias. La directive sous-régionale sur les PFNL végétaux est adoptée.

Objectif sous-régional de l'activité : Appliquer des techniques adaptées d'exploitation durable et rentable pour les principaux PFNL/PFABO de l'Afrique Centrale, y compris les plantes médicinales.

Résultats attendus en 2011 :

- L'état des lieux des initiatives de recherche en matière de PFABO est actualisé ;
- Les fiches techniques afférentes à ces initiatives sont vulgarisées en milieu rural/forestier;
- Les principaux utilisateurs appliquent les techniques adaptées d'exploitation durable.

Principales étapes nationales à franchir : Développer les projets de recherche filière par filière et produit par produit pour répondre aux besoins du secteur privé et des populations riveraines.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Sélectionner les filières de PFABO prioritaires du point de vue sous régional ;
- Organiser des échanges d'information et d'expériences techniques ;
- Développer pour les filières prioritaires un programme de recherche appliquée avec des objectifs de résultats à produire à court terme (3 ans) en utilisant les synergies rendues possibles du fait de la mise en réseau des chercheurs spécialisés dans ces domaines au niveau mondial ;
- Évaluer l'impact de la vulgarisation des fiches techniques en milieu rural/forestier sur l'évolution des filières prioritaires.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Rapport sur l'état des lieux des initiatives de recherche actualisé et disponible
2009	Liste des filières PFABO prioritaires disponible en Afrique Centrale
2011	Les pays et la COMIFAC disposent d'un programme prioritaire de recherche
2011	Nombre de fiches techniques disponibles et vulgarisées
2011	L'information (échanges d'expériences, liste des filières PFABO prioritaires, etc...) est disponible sur la plate-forme de communication
2011	L'impact de la vulgarisation des fiches technique est évalué et publié

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 46 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO	x	
CIFOR	x	
ICRAF et autres partenaires	x	

Observation : la FAO est mandatée sur cette activité car elle est actuellement chef de file du programme sous-régional PFNL.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.4
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Valoriser les connaissances traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles	

Contexte et problématique : Les communautés locales disposent d'une connaissance séculaire d'utilisation durable des ressources naturelles très peu valorisées. Le recueil des connaissances traditionnelles constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les économies modernes dans la mesure où ces informations peuvent être à la base de la mise au point par la recherche de nouvelles molécules, de nouvelles pratiques etc. dont la valorisation par le marché mondial peut représenter beaucoup de ressources. Il faut cependant être en mesure de prouver la propriété originelle des connaissances traditionnelles à l'origine de la mise au point des nouveaux produits et concepts si on veut pouvoir en tirer un profit durable. Un état des lieux de la législation relative à la propriété intellectuelle et à la valorisation des connaissances traditionnelles régionale est disponible (étude APA).

Objectif sous-régional de l'activité : Faire en sorte que les connaissances traditionnelles puissent contribuer à une meilleure conservation et une valorisation économique avec des retombées financières importantes et durables au profit des Etats et des populations.

Résultats attendus en 2011 :

- Une directive sur la législation relative à la propriété intellectuelle et la valorisation des connaissances traditionnelles régionale est adoptée ;
- La position de l'Afrique centrale est défendue au niveau de la CBD par la COMIFAC ;
- La Base de données de la COMIFAC intègre les connaissances traditionnelles acquises au niveau national et sous-régional.

Principales étapes nationales à franchir : Recenser les connaissances traditionnelles et les compiler dans un système de base de données centralisé par la COMIFAC / Renforcer la réglementation sur l'utilisation commerciale des connaissances traditionnelles par des tiers.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Proposer une directive sur la propriété intellectuelle et la valorisation des connaissances traditionnelles régionale ;
- Poursuivre la participation aux négociations de la CDB en vue de défendre le point de vue de l'Afrique centrale, notamment en matière d'APA ;
- Alimenter la base de données de la COMIFAC avec les connaissances traditionnelles acquises au niveau national et sous-régional.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Directive validée par le forum sous-régional
2010	Résolution du Conseil des Ministres adoptant la Directive sous-régionale
2009-11	Les positions de la COMIFAC sont défendues et prises en compte dans le cadre des négociations sur la CBD
2011	La base de données de la COMIFAC est alimentée et fonctionnelle

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC/GTBAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 37,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CIFOR	x	
Allemagne	x	x
France et autres partenaires	x	x

Observations : A traiter en relation avec l'activité 4.3.1. Il serait souhaitable de prendre attache avec l'Institut Pasteur et les centres de recherche spécialisés sur les plantes médicinales pour développer des synergies dans ces domaines. Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.5
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer un cadre de concertation et des mécanismes d'alerte sur les zoonoses transmissibles à l'homme	

Contexte et problématique : Plusieurs zoonoses, dont notamment la fièvre Ebola, provoquent régulièrement des morts chez les populations forestières et continuent de causer des mortalités importantes chez les grands singes. Il s'agit de mieux connaître les zones à risques, les réservoirs de pathogènes, les mécanismes de transmission etc. afin de pouvoir mieux circonscrire les risques pour les hommes comme pour les animaux à l'intérieur du bassin du Congo. En particulier, des mécanismes d'alerte doivent être conçus et opérationnels afin de prévenir les populations des dangers qu'elles peuvent courir dans certaines zones à risques. Des médecins et des chercheurs spécialistes des maladies filovirales ont établi une retrospective du contexte et des conditions d'émergence des maladies filovirales, des modes d'évolution pathogène et de transmission à l'homme lors du 4^{ème} congrès international sur les virus Ebola et Marburg. Une série de mesures de prévention et de traitement préconisées pour éradiquer cette épidémie a par la même occasion été présentée.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'un mécanisme d'alerte rapide permettant des prises de décisions aux niveaux politique et technique et des actions de prévention dans les zones à risques.

Résultats attendus en 2011 :

- Un état des lieux des principales zones de prévalence en Afrique Centrale est disponible ;
- Un mécanisme d'alerte rapide est conçu et mis en place en collaboration avec les services de recherche médicale ;
- Les forestiers sont formés pour reconnaître l'apparition d'une épidémie et appliquer un plan d'alerte pré-établi ;
- Des protocoles de préventions sont élaborés et diffusés.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les zones, les réservoirs, les mécanismes de transmission et l'impact du virus Ebola et des autres zoonoses dans chaque pays concerné et au niveau de l'ensemble du Bassin du Congo / Développer les collaborations permanentes entre forestiers, spécialistes de la faune, services de recherche et de santé publique et les institutions spécialisées / Définir des actions nationales et communes à mener pour circonscrire le développement de la maladie / Assurer la surveillance épidémiologique animale et humaine / Promouvoir un vaste programme de sensibilisation/information/éducation/formation des populations et des acteurs du milieu forestier.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Réaliser un travail de recherche et de compilation de toute l'information disponible en collaboration étroite avec les services de santé et vétérinaires ;
- Etablir des cartes de la situation actuelle et des évolutions prévisibles à court, moyen termes ;
- Concevoir des plans d'alerte opérationnels susceptibles d'être déclenchés dès que les niveaux épidémiologiques dépassent des seuils précis dans les zones à risques ;
- Élaborer des protocoles de prévention et les diffuser auprès des forestiers ;
- Former les forestiers dans la reconnaissance des symptômes et l'application du plan d'alerte.

Echéances	Indicateurs de résultats
2009	Rapport sur l'état des lieux et principales cartes disponibles
2010	Les protocoles de prévention sont disponibles et diffusés
2011	Plan d'alerte établi
2011	Nombre de forestiers formés à la reconnaissance des symptômes et l'application du plan d'alerte

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional : 77,2 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Institut Pasteur, IRD	x	
OMS	x	x
WWF/WCS/AWF/CI/Jane Goodall	x	
Autres partenaires		

AXE STRATEGIQUE 9 / CHAPITRE 9

Développement des mécanismes de financement

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2009-2011

Chapitre 9

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
9	Développement des mécanismes de financement	Assurer le financement pérenne et autonome de la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none">• Le financement autonome du SE COMIFAC et des structures partenaires sous régionales est assuré• Différents mécanismes novateurs (fonds fiduciaire, mécanisme de développement propre, mécanisme de rétrocession fiscal) sont adoptés et en voie de mise en oeuvre	Les décideurs nationaux et les bailleurs de fonds comprennent la nécessité de financer le plan de convergence et le fonctionnement du secrétariat exécutif et de ses institutions partenaires

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.1
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Appuyer la création des fonds forestiers dans tous les États	

Contexte et problématique : La mise en œuvre du plan de convergence nécessite la mobilisation d'importants moyens, tant au niveau national que international. Dans le passé il s'est avéré que la façon la plus praticable et efficace de mobiliser les fonds nationaux, soit pour financer des activités planifiées directement ou pour servir de contrepartie pour des financements externes nationales et/ou sous régionaux est l'établissement de fonds forestiers. Déjà aujourd'hui plusieurs pays disposent de fonds forestiers. Il convient de poursuivre ce processus afin que tous les pays se dotent d'un fonds forestier.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement du secteur forestier national et des actions sous régionales.

Résultat attendu en 2011 : Les fonds forestiers sont fonctionnels dans les pays membres.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en place ou redynamiser les fonds forestiers nationaux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Promouvoir l'idée de création des fonds forestiers ;
- Redynamiser les fonds existants.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Document de synthèse sur l'importance et l'impact des fonds forestier élaboré et diffusé
2011	Au moins sept pays disposent des fonds forestiers opérationnels

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Observations : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.2
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place un « fonds commun » sous-régional	

Contexte et problématique :

Les capacités financières des États de la sous-région et leur accès aux financements externes pour mener à bien les activités prévues par le Plan de convergence diffèrent considérablement. Néanmoins l'atteinte des objectifs fixés par la COMIFAC nécessite des actions accordées et convergentes impliquant de la même manière et de façon parallèle tous les États membres. Pour compenser les inégalités, permettre la mise en œuvre coordonnée du plan de convergence et le fonctionnement de la COMIFAC et ses institutions partenaires, un instrument autonome sous régional de financement est nécessaire. Conformément à la décision des Chefs d'Etat de février 2005, des études de faisabilité de ce mécanisme de financement autonome avaient été réalisées en 2006. Ces études préconisent un prélèvement de 0,1% sur les recettes d'importations provenant des pays tiers. Par ailleurs, il importe de concilier les résultats de cette étude avec la décision des Chefs d'Etat de la sous-région accordant à la COMIFAC le statut d'organisation spécialisée de la CEEAC.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement durable du fonctionnement de la COMIFAC, de ses institutions partenaires et de la mise en œuvre du plan de convergence dans la sous région.

Résultat attendu en 2011 : Le Mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et de ses institutions partenaires est opérationnel.

Principales étapes nationales à franchir : Participer à la définition des statuts et modalités de fonctionnement du fonds / Aménager les législations nationales pour faciliter la création du fonds sous-régional / Prévoir des budgets nationaux et fournir la dotation initiale aux fonds / Préparer les dossiers de projet devant être financés par le fonds.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Poursuivre la concertation avec la CEEAC sur les modalités de financement sécurisé de la COMIFAC ;
- Organiser une tournée dans les pays de la COMIFAC en vue de la sensibilisation pour la mise en œuvre du mécanisme de financement.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Document sur les modalités de mise à disposition des financements disponible
2011	Au moins sept pays ont mis en place le mécanisme de prélèvement du pourcentage des recettes d'exportations
2011	Mécanisme de financement autonome mis en place et opérationnel

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 14,1 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		x
Autres partenaires		

Observations : Réalisé dans le cadre de l'activité 9.3

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.3
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Faire instaurer un pourcentage sur les revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques pour le financement du plan de convergence	

Contexte et problématique : La réalisation des objectifs convergents sous-tendus par le plan de convergence nécessite la mobilisation de ressources financières substantielles et pérennes, tant pour le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel mis en place que pour la mise en œuvre des activités identifiées dans le plan de convergence, le tout dans un contexte de crise des modes traditionnels de financement de la coopération régionale.

Dans sa résolution finale, le 2^e Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale a adopté entre et autres, "le principe de la mise en place d'un mécanisme de financement sous-régional, basé sur le prélèvement d'un taux sur les recettes des produits forestiers et fauniques exportés, afin de garantir le financement du plan de convergence et des institutions de coopération en charge de sa mise en œuvre ». Le Sommet a en outre instruit le Conseil des Ministres de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les Ministres en charge des finances et/ou du budget, les institutions financières sous-régionales et internationales pour la mise en place de ce fonds.

Objectif sous-régional de l'activité :

Résultat attendu en 2011 :

Principales étapes nationales à franchir : Mener une étude de faisabilité (Cf. expérience CEMAC et CEEAC) / Aménager les législations nationales pour faciliter les mécanismes de mise en œuvre

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

Echéances	Indicateurs de résultat

Responsable principal de l'exécution:

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observation : Cette fiche a été supprimée. Ses activités ont été reprises dans la fiche 9.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.4
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir un partenariat avec le secteur privé pour promouvoir le commerce international des produits forestiers d'Afrique centrale	

Contexte et problématique : L'exportation des produits forestiers contribue de manière significative aux PIB des pays de la COMIFAC. L'essor des économies de la plupart de ces pays est donc tributaire au développement du commerce international du bois. Face à la concurrence internationale des produits des autres régions, et aux conséquences de la crise économique mondiale actuelle, il est urgent de prendre des mesures appropriées pour redynamiser le secteur forestier et faciliter l'accès des produits forestiers au marché international.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le développement du commerce international des produits forestiers de la sous-région.

Résultat attendu en 2011 : Les produits forestiers de la sous-région se maintiennent mieux sur le marché international.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser les groupements professionnels / Etablir un mécanisme de contribution.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Organiser une concertation ministérielle sur l'impact de la crise économique internationale sur le secteur forestier ;
- S'accorder sur une démarche sous régionale (système de traçabilité).

Echéances	Indicateurs de résultat
2009	Résolution du Conseil des Ministres sur les mesures d'accompagnement pour la relance du secteur forestier adoptée et mise en œuvre
2011	Volume/quantité des produits forestiers exportés de l'espace COMIFAC

Responsable principal de l'exécution : SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 36 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.5
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la création des trust funds (fonds fiduciaire) au niveau national et sous-régional	

Contexte et problématique : Reconnaisant la nécessité de diversifier et de renforcer le financement à long terme des activités de conservation au sein de la sous-région, les autorités gouvernementales ainsi que plusieurs partenaires ont identifié la possibilité de créer des fonds fiduciaires pour l'environnement. La création de fonds fiduciaire pour le financement des aires protégées nationales et transfrontalières est également une des recommandations de l' « Etude de faisabilité sur les mécanismes de financement pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale » préparée à la demande de la première COMIFAC et validée par la deuxième COMIFAC en juin 2002. En outre, un certain nombre de bailleurs du secteur public et privé ont marqué un intérêt à contribuer au financement d'aires protégées à travers des fonds fiduciaires. C'est le cas de la Fondation TNS mise en place et actuellement opérationnelle. Il convient de poursuivre la mise en place des autres fonds fiduciaires.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement durable et concerté des aires protégées prioritaires nationales et transfrontalières dans la sous région.

Résultat attendu en 2011 : Les fonds fiduciaires sont mis en place et opérationnels.

Principales étapes nationales à franchir : Aménager la législation nationale pour permettre la création et l'utilisation de trusts funds / Mobiliser des ressources et signer les conventions nécessaires / Préparer les dossiers de projets devant être financés par les trusts funds

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Finaliser la création du fonds fiduciaire TRIDOM ;
- Evaluer les possibilités futures en rapport avec la création de fondations et le placement des fonds dans la sous région.

Echéances	Indicateurs de résultat
2011	Au moins deux fonds fiduciaires sont créés et fonctionnels.

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 7,5 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		x
Alliance BM / WWF		x
UE		x
FEM		x
CARPE		x
Autres partenaires		

Observations :

Voir activité 9.6

L'étude pour la création d'un fonds fiduciaire sous-régional a été initiée par la COMIFAC avec l'appui du GEF/PNUD et BM.

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.6
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des mécanismes novateurs de financement (puits de Carbone, protocole de Kyoto, trust funds, conversion de dettes PPTE, etc.)	

Contexte et problématique : Dans la sous-région, on constate : (i) l'inadéquation des ressources financières actuellement mobilisées par rapport aux besoins identifiés pour mettre en œuvre l'intégralité du Plan de Convergence ; (ii) la pérennisation des actions souvent compromise par la nature des cycles de projets (courte durée) ; (iii) l'insuffisance de valorisation des mécanismes novateurs disponibles. Toutefois, un fonds pour le bassin du Congo a été créé et mis en œuvre avec l'appui de la BAD pour faire face à ces contraintes. Aussi, plusieurs autres mécanismes sont en cours d'étude ou de mise en œuvre (fonds du programme FEM, Fonds TRIDOM, etc.). Il convient maintenant de poursuivre ce processus en vue du développement d'autres mécanismes de financement novateurs.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement durable de la mise en œuvre du plan de convergence.

Résultat attendu en 2011 : Les mécanismes de financement novateurs sont mis en place.

Principales étapes nationales à franchir : Informer et sensibiliser les différents partenaires sur les mécanismes novateurs / Préparer et mettre en œuvre des programmes à financer

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Renforcer les capacités des acteurs sur les "mécanismes de financement novateurs" ;
- Assurer le suivi/évaluation continu de l'efficacité et de l'impact des mécanismes mis en place ;
- Poursuivre les efforts de mobilisation de fonds de manière soutenue.

Echéances	Indicateurs de résultat
2011	Au moins un mécanisme de financement novateur mise en place
2011	Au moins quinze experts/cadres formés par pays sur les mécanismes de financement

Responsable principal de l'exécution : SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 135 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.7
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Instaurer des taxes de conversion sur les superficies forestières définitivement affectées à d'autres usages	

Contexte et problématique : La conversion définitive de certaines superficies forestières du domaine permanent pour d'autres usages ne peut pas être exclue au fur et à mesure que l'économie croît dans la sous région, objectif ultime aussi du plan de convergence. Les massifs forestiers contribuent de par ses fonctions à la réalisation du régime climatique mondiale. La déforestation et la dégradation bien que étant à des taux faibles, participent à des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est pour cela que les pays de la COMIFAC soutiennent la prise en compte des forêts tropicales dans la lutte contre les changements climatiques. Pour assurer la préservation des forêts d'Afrique Centrale, il est donc important dans le cadre des négociations internationales sur le climat d'intégrer dans le régime futur un mécanisme financier incitatif pour compenser les efforts des pays d'Afrique Centrale en matière de réduction des émissions de GES issues de la dégradation et de la déforestation (REDD).

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer la prise en compte des efforts de réduction de la dégradation et la déforestation dans le futur régime climat post Kyoto 2012.

Résultat attendu en 2011 : Les pays de la COMIFAC renforcent davantage leurs positions communes lors des négociations sur le REDD en vue de sa prise en compte dans le nouveau régime climat post Kyoto 2012.

Principales étapes nationales à franchir : Instaurer la taxe de conversion des superficies forestières dans les réglementations nationales Financer sur fonds de la COMIFAC des actions nationales de régénération forestière et faunique en partenariat avec l'Etat et les parties prenantes

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Promouvoir la mise en place des groupes techniques REDD au niveau national ;
- Plaidoyer/lobbying pour des projets et actions pilotes ;
- Organiser les échanges sous régionaux sur les questions du REDD;
- Elaborer des soumissions de vue des pays de la COMIFAC sur les changements climatiques.

Echéances	Indicateurs de résultat
2011	Au moins quatre projets/actions pilotes sont mis en œuvre
2011	Nombre de positions sous-régionales sur le REDD disponibles

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 98 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Allemagne (GTZ)	x	x
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.8
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Etablir un partenariat avec les programmes et projets d'envergure sous-régionale pour un appui à la coordination des activités du plan de convergence	

Contexte et problématique : Des activités à caractère sous régional directement ou indirectement liées au plan de convergence sont exécutées par une large gamme de programmes et de projets, dont certains opèrent au niveau sous régional. Certains de ces programmes / projets sont rattachés à des institutions / initiatives sous régionales partenaires de la COMIFAC (ECOFAC – RAPAC, SNV – CEFDHAC, Alliance BM/WWF – SE COMIFAC), d'autres n'ont pas de relations formelles au niveau institutionnel sous régional (CARPE). En vue de permettre à la COMIFAC et notamment au SE COMIFAC d'assurer son rôle de coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, il est nécessaire d'établir des partenariats avec les différents programmes et projets d'envergure sous-régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer la coordination de la mise en œuvre du Plan de convergence.

Résultat attendu en 2011 : Les partenariats avec les programmes / projets à caractère sous régional sont établis et contribuent à une meilleure coordination de la mise en œuvre du plan de convergence.

Principales étapes nationales à franchir : Informer et sensibiliser les acteurs clés / Fournir les informations pertinentes sur les programmes et projets à la COMIFAC / Collaborer avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Identifier les projets / partenaires ayant des programmes à caractère sous régional ;
- Etablir des accords de partenariats avec les projets / partenaires ayant des programmes à caractère sous régional.

Echéances	Indicateurs de résultat
2011	Au moins trois accords de partenariats signés
2011	Nombre de réalisations des programmes/projets obtenues à travers les accords de partenariats

Responsable principal de l'exécution : SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: Pris en compte dans d'autres coûts

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
CARPE/USAID/USFS	x	x
Autres partenaires		

Observation : Réalisé conjointement avec l'activité 10.1

AXE STRATEGIQUE 10 / CHAPITRE 10

Coopération et partenariats

Chapitre 10

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
10	Coopération et partenariats	Renforcer l'harmonisation, l'alignement, la coordination et l'effectivité des interventions des partenaires au développement	Le plan de convergence est mis en œuvre par tous les acteurs et partenaires intéressés par la gestion forestière en Afrique Centrale	Le PFBC appuie la mise en œuvre du Plan de Convergence

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.1
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des mécanismes de collaboration et de partenariat avec toutes les initiatives et organismes de coopération en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers	

Contexte et problématique : Dans la sous-région cohabitent une multitude d'initiatives et organisations en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers qui n'ont pas toujours des relations de travail bien établies. Cependant, des efforts de collaboration sont entrepris à travers le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). De même des accords de collaboration sont établis avec certains organismes (RAPAC, CEMAC, CEFDHAC, CIFOR, FAO, Mécanisme Mondiale à la CCD). Aussi, la décision des Chefs d'Etat d'octobre 2007 accordant à la COMIFAC le statut d'organisation spécialisée de la CEEAC devrait-elle contribuer à renforcer la coopération entre ces deux institutions.

Afin que la COMIFAC puisse jouer efficacement son rôle de coordination elle doit systématiquement établir des mécanismes de collaboration avec les initiatives et organisations majeurs sous régionales et internationales.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la cohérence des interventions des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan de convergence.

Résultat attendu en 2011 : Les conventions/accords sont signés entre la COMIFAC et les autres institutions.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en œuvre des conventions de partenariat au niveau national / Développer des partenariats spécifiques au niveau national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Etablir une base de données des initiatives nationales et sous régionales ;
- Négocier sur la base du Plan de convergence opérationnalisé les contributions des différentes parties prenantes sous régionales ;
- Elaborer et signer de nouveaux accords/conventions ;
- Suivre la mise en œuvre des accords/conventions.

Echéances	Indicateurs de résultat
2011	Au moins quatre nouveaux conventions/accords élaborés et signés

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 19,1 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Observations : Voir activité 10.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.2
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Définir conjointement et mettre en œuvre les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région	

Contexte et problématique : Se référant à la Déclaration de Paris (février 2005), les principaux bailleurs ont exprimé une véritable volonté politique de voir rendre plus efficace l'aide accordée aux pays en développement. Ainsi, les Etats partenaires bénéficiaires de l'aide doivent assumer la responsabilité de la conduite de leurs propres politiques de développement. Bien que les Etats de la sous-région aient montré leur engagement par la signature du traité COMIFAC et l'adoption du Plan de Convergence Sous Régional, des règles d'éthiques dans la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous-région ne sont pas toujours établis. Cette situation ne permet pas d'avoir une bonne visibilité dans l'allocation et l'exécution des ressources financières mises à disposition par les partenaires. Il conviendrait de définir des règles d'éthiques pour améliorer la gouvernance dans la gestion des programmes et projets.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la gouvernance dans la gestion technique et financière des programmes et projets dans la sous-région.

Résultat attendu en 2011 :

- Les règles d'éthiques sont définies et appliquées par les parties prenantes ;
- La gouvernance dans la gestion technique et financière des programmes et projets est améliorée.

Principales étapes nationales à franchir : Contribuer à la production du code d'éthique / Faire appliquer le code d'éthique par les parties prenantes.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Recenser les accords de partenariat bilatéraux sur base de la déclaration de Paris dans le secteur forestier au sein des pays membres ;
- Continuer la discussion autour du Cadre de coopération sur la base de la déclaration de Paris au sein du PFBC ;
- Organiser une évaluation sur les effets du/des Cadre(s) de coopération ;
- Elaborer des recommandations sous régionales par rapport à « l'approche programme » : fixer les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région.

Echéances	Indicateurs de résultats
2010	Manuel sur les règles d'éthique adopté et disponible

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 35 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
PFBC	x	
Autres partenaires		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.3
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Activité convergente sous-régionale	Amener les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique : Dans le souci de la mise en œuvre d'une approche holistique et participative de la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale, il a été développé dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC un cadre cohérent harmonisé de travail entre les acteurs dans la sous région. Afin d'assurer la participation de tous les acteurs à la gestion des ressources forestières et à la mise en place de ce cadre formel, il est important de développer une démarche participative et active dans laquelle aucun acteur ne se sent exclus/marginalisé et/ou les rôles et responsabilités des différents acteurs sont définis, connus, partagés et acceptés de tous et notamment le secteur privé. Ceci est possible à travers le développement de codes de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence.

Objectif sous-régional de l'activité : Développer et mettre en application un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence en vue de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Résultat attendu en 2011 : Des codes de déontologie sont élaborés, adoptés et mis en application dans la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Faciliter l'organisation d'un réseau national d'ONG / Faire valider le code de déontologie.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional :

- Appuyer les parties prenantes dans la préparation de leurs codes de déontologie interne ;
- Organiser les ateliers sous régionaux de validation et d'adoption des codes de déontologie interne ;
- Accompagner l'application des codes de déontologie interne.

Echéances	Indicateurs de résultat
2010	Au moins Trois Codes déontologie élaborés
2011	Codes de déontologie adoptés et disponibles
2011	Nombre de parties prenantes appliquant leur code de déontologie interne

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional: 45 M Fcfa

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
A rechercher		

Observation : Cette activité relève en principe de la compétence de la CEFDHAC une fois que celle-ci est opérationnelle.